Quatre-vingt-huitième année. — N° 90. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 15 Avril 1956

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets des 11 et 12 avril 1956 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et leur conférant l'honorariat (p. 3662).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 11 avril 1956 portant fixation des bases de calcul applicables au calcul de l'indemnité de reconstitution des jonques de rivière sinistrées en Indochine (p. 3662).

Exequatur accordé à un consul (p. 3663).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 27 mars 1956 portant détachement d'un préfet (p. 3663).

Décrets du 14 avril 1956 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales (p. 3663).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 14 avril 1956 portant promotions dans les cadres de l'armée de l'air (active et réserve) (p. 3663).

Arrêté portant acceptation d'une donation (p. 3666).

Liste des officiers et sous-officiers du service de la justice militaire des forces armées appelés à servir hors d'Europe et d'Afrique du Nord et sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 3666).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-382 du 14 avril 1956 portant augmentation du contingent des bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes en repos végétatif (n° ex 06-01 A a) à admettre à l'importation au droit de douane de 10 p. 100 pendant la campagne 1955-1956 (p. 3666).

Décret n° 56-383 du 14 avril 1956 portant autorisation de dépenses en excédent de crédits ouverts (p. 3666).

(1 f.)

Travaux publics, transports et tourisme.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 3669).

Décret n° 56-384 du 14 avril 1956 relatif à l'attribution d'un versement forfaitaire aux personnels techniciens de la navigation aérienne, des télécommunications aériennes et de la météorologie nationale (p. 3669).

Agriculture.

Décision nommant le directeur du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles (p. 3669).

Reconstruction et logement.

Tableau d'avancement pour l'échelon exceptionnel du grade de vérificateur technique du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement (administration centrale et services extérieurs) (année 1955) (p. 3669).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets du 14 avril 1956 portant approbation de l'élection de membres titulaires de l'académie nationale de médecine (p. 3669).

Arrêté du 13 avril 1956 fixant le programme des études dans les écoles normales supérieures d'éducation physique (p. 3670).

Arrêtés relatifs à l'institution de centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique (p. 3670).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 56-302 portant modification au décret du 22 décembre 1916 réglementant l'exercice de la profession de médecin et sage-femme malgaches (rectificatif) (p. 3670).

Arrêté du 14 mars 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 3671).

Arrêté du 6 avril 1956 fixant le nombre de bourses réservées et à mettre en concours, en 1956, entre les médecins, pharmaciens et sages-femmes africains (p. 3671).

Arrêté portant mise en position de mission (enseignement) (p. 3671).

Tableau d'avancement, de l'année 1956, des archivistes paléographes de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer (p. 3671).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 10 avril 1956 approuvant le règlement d'une caisse autonome mutualiste (p. 3671).

Arrêtés des 10 et 11 avril 1956 approuvant les statuts de sociétés mutualistes (p. 3671).

Santé publique et population.

Arrêté du 9 avril 1956 concernant les spécifications relatives aux thermomètres à mercure gynécologiques (p. 3671).

Arrêté du 12 avril 1956 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de maîtres répétiteurs et maîtresses répétitrices des institutions nationales de sourds-muets (p. 3672).

Arrêté portant nomination (hôpitaux psychiatriques) (p. 3672).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 14 avril 1956 chargeant le ministre des affaires sociales de l'intérim du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (p. 3672).

Arrêtés portant nominations (office national des anciens combattants et victimes de guerre) (p. 3672).

Naturalisations et réintégrations (p. 3672).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents (p. 3676).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 3677).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 3678).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications du service des transmissions de la marine et du service des travaux maritimes (p. 3678).

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif à l'importation de chevaux de boucherie (p. 3679).

Avis aux importateurs de tomates originaires et en provenance d'Espagne (p. 3679).

Avis aux importateurs de haricots verts originaires et en provenance d'Espagne (p. 3679).

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs en provenance d'Espagne (p. 3679).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 3679).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours (établissements nationaux de bienfaisance) (p. 3678).

Annonces (p. 3685).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 11 avril 1956 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

Par décret en date du 11 avril 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Bardouillet, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en congé de longue durée, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 10 avril 1956, et est nommé président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris.

Décrets du 12 avril 1956 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et leur conférant l'honorariat.

Par décret en date du 12 avril 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Compain, juge au tribunal de première instance de Dijon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 24 avril 1956 (limite d'âge) et est nommé juge honoraire audit tribunal.

Par décret en date du 12 avril 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Linol, premier président de la cour d'appel de Dijon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 28 avril 1956 (limite d'âge) et est nommé premier président honoraire de ladite cour.

Par décret en date du 12 avril 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Olivier, juge au tribunal de première instance de Saint-Etienne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 avril 1956 (limite d'âge) et est nommé juge honoraire audit tribunal.

Par décret en date du 12 avril 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Teissier, président du tribunal de première instance de Clermont-Ferrand, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 21 avril 1956 (limite d'âge) et est nommé président honoraire dudit tribunal.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Calcul de l'indemnité de reconstitution des jonques de rivière sinistrées en Indochine.

Le ministre des affaires étrangères (relations avec les Etats associés),

Vu le décret n° 50-1093 du 11 septembre 1950 fixant les attributions du ministère d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et portant organisation du ministère;

Vu le décret n° 55-1406 du 27 octobre 1955 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères en ce qui concerne les relations avec les Etats associés;

Vu l'article 25 du décret n° 47-1896 du 27 septembre 1947 portant application à l'Indochine de la loi sur les dommages de guerre;

Vu l'article 28 du décret n° 55-776 du décret du 9 juin 1955 portant adaptation à l'Indochine de la loi sur les dommages de guerre;

Vu l'arrêté ministériel n° 439 du 12 octobre 1955 portant création d'une commission prévue à l'article 25 du décret précité;

Vu les propositions de ladite commission,

Arrête:

Art. 1er. — L'indemnisation des jonques de rivière immatriculées dans les conditions fixées par l'arrêté du 9 novembre 1928 du gouverneur général de l'Indochine est effectuée suivant les dispositions des articles 2 à 6 ci-après.

Art. 2. — Le coût de reconstitution au 1er septembre 1939 des jonques visées à l'article 1er est fixé à 65 piastres la tonne de port en lourd.

Ce prix est applicable aux jonques construites en bois de sao. Il sera réduit de 30 p. 100 pour les jonques construites en bois de dau et de 15 p. 100 pour celles construites moitié en sao et moitié en dau.

Il comporte tous les agrès et apparaux de navigation.

Art. 3. — L'évaluation au 1er septembre 1939 des dommages partiels subis par les jonques visées à l'article 1er est faite, lorsque le sinistré n'a pas procédé à leur réparation, en appliquant un pourcentage de destruction au prix du bien correspondant tel qu'il est défini à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — Pour le calcul des indemnités de reconstitution et quel que soit le lieu du remploi, les indices de majoration suivants sont applicables, compte tenu des dates de reconstitution:

1939	1	1949	15,5
1945	3,5	1950	17,5
1946	5,5	1951	20
1947	8	1952	22
1948	11	1953 et années suivantes..	24

Art. 5. — Le taux annuel de vétusté applicable en vertu de l'article 15 du décret du 27 septembre 1947 modifié est fixé à 2,75 p. 100.

Art. 6. — En cas de reconstitution en dehors de l'Indochine, le coût de reconstitution en valeur 1939 sera converti en francs à raison d'une piastre pour 10 F.

Art. 7. — Le chef du service des affaires économiques et financières et le chef du service des dommages de guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 avril 1956.

Pour le ministre des affaires étrangères
et par délégation:
Le ministre plénipotentiaire en mission,
Z. LYFEL.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. A. H. Heyligers en qualité de consul des Pays-Bas à Nice, avec juridiction sur les départements des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 27 mars 1956 portant détachement d'un préfet.

Par décret en date du 27 mars 1956, M. Zerbini (Georges), préfet de 2e classe, est mis à la disposition du ministre résidant, gouverneur général de l'Algérie, pour exercer les fonctions de commissaire pour l'Algérie à la prochaine exposition internationale de Bruxelles.
En cette qualité, M. Zerbini sera placé en position de service détaché.

Décret du 14 avril 1956 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Chestres (Ardennes) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant que de graves dissentiments au sein du conseil municipal de Chestres (Ardennes) qui se sont notamment traduits par le refus du compte administratif et du vote du budget, entravent l'administration de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Chestres (Ardennes) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de Mme veuve Desmoulin, née Jadot (Marie), MM. Picquart (Emile), Alexandre (Emile).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Décret du 14 avril 1956 portant dissolution du conseil municipal de la commune de Fontvieille (Bouches-du-Rhône) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant que de graves dissentiments au sein du conseil municipal de Fontvieille (Bouches-du-Rhône) qui se sont notamment traduits par le refus du vote du budget, entravent l'administration de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Fontvieille (Bouches-du-Rhône) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de: MM. Danis (Barthélémy), Belon (Henri), Coudiere (Honoré).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Décret du 14 avril 1956 portant dissolution du conseil municipal de la commune d'Honnecourt-sur-Escaut (Nord) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant que de graves dissentiments au sein du conseil municipal d'Honnecourt-sur-Escaut (Nord), qui se sont notamment traduits par le refus du vote du budget, entravent l'administration de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Honnecourt-sur-Escaut (Nord) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Delame (Charles), Demonchaux (Paul), Leroy (Edmond).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 14 avril 1956 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 14 avril 1956, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

(Pour prendre rang du 1er février 1956.)

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Stanislas (Gustave-Hector-Nicolas), en remplacement de M. le colonel Lécrivain, retraité.
Meyrieux (Henri-Louis-Etienne), en remplacement de M. le colonel Crémieu, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Vallet (René-Albert), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Thiers, admis en congé du personnel navigant.

Le Gelard (Louis-Jean-Pierre), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Stanislas, promu.

Lemaire (Louis-Eugène-Gervais-Henri), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Meyrieux, promu.

Par décret en date du 14 avril 1956, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

Au grade de lieutenant.

I. — Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1956.)

M. le sous-lieutenant Bartier (Henri).

II. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

(Pour prendre rang du 16 avril 1956.)

M. le sous-lieutenant Chauvin (Pierre-Gustave-Maurice).

Décret du 14 avril 1956 portant promotions dans les cadres actifs et de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 14 avril 1956, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er avril 1956:

A. — ACTIVE

I. — Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

Au grade de colonel.

Les lieutenant-colonels:

M. Lacroix (René-André), en remplacement de M. le colonel Rouget, nommé général.

M. Labarre (Jacques-Emmanuel), en remplacement de M. le colonel Bigot, nommé général.

M. Garot (Jean-Louis-André), en remplacement de M. le colonel Ducray, décédé.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Barré de Saint-Venant (Marie-Michel), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Lacroix, promu.

M. Roy (José-Jean-Raymond-Victor), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Labarre, promu.

M. Boileau (Maurice-Jules-Gaston), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Garot, promu.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Pouilloux (Jean-Jules), en remplacement de M. le commandant Carpentier, retraité.

M. Lassouquère (Pierre-Jean-Louis), en remplacement de M. le commandant Marias, retraité.

M. Grollemund (Jean), en remplacement de M. le commandant Jacquet, retraité.

M. Duyrat (Eugène-Jean-Joseph), en remplacement de M. le commandant Ponthus, retraité.

M. Antourville (Georges-René-Antoine), en remplacement de M. le commandant Vallet, promu.

M. Grandperret (Jacques-Louis), en remplacement de M. le commandant Le Gelard, promu.

M. Cabannes (Pierre-Fernand-Robert), en remplacement de M. le commandant Lemaire, promu.

M. Fraisse (Bernard-Marie), en remplacement de M. le commandant Foulon, retraité.

M. Gendre (Claude-Joseph-Pierre), en remplacement de M. le commandant Barré de Saint-Venant, promu.

M. Schmitt (Jean-Régnier), en remplacement de M. le commandant Roy, promu.

M. Basiletti (Charles-Antoine-Baptiste), en remplacement de M. le commandant Boileau, promu.

M. Le Bihan (Bertrand-Paul-Jacques), réalisation d'effectifs.

M. Delin (Robert-Jean), réalisation d'effectifs.

M. de Saxce (François-Théodore-Marie-Charles), réalisation d'effectifs.

M. Contri (Eugène-Yves), réalisation d'effectifs.

M. Loth (François-Dominique-Marie-Joseph), réalisation d'effectifs.

M. Mauri (René-Pierre-Emile), réalisation d'effectifs.

M. Maugée (Charles-Louis-Hubert), réalisation d'effectifs.

M. Abadie (Jean-Roger), réalisation d'effectifs.

M. Perrin (Maurice-André), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté), M. Hagi (Georges), en remplacement de M. le capitaine Clérouin, promu.

2e tour (choix), M. Revil (Claude-Emmanuel), en remplacement de M. le capitaine Coquelet, promu.

3e tour (ancienneté), M. Germain (Gilbert-Eugène), en remplacement de M. le capitaine Betsch, promu.

1er tour (ancienneté), M. Lempereur (Gaston-Maurice-Jules), en remplacement de M. le capitaine Cantraine, promu.

2e tour (choix), M. Partiot (Jean-Félix), en remplacement de M. le capitaine de Bernes de Longvilliers, promu.

3e tour (ancienneté), M. Marouard (Francis-Robert-Léon), en remplacement de M. le capitaine Tréguer, promu.

1er tour (ancienneté), M. Angellier (Henri-Charles-Gabriel), en remplacement de M. le capitaine Bouilly, promu.

2e tour (choix), M. Delabruyère (Louis-Charles-Lucien), en remplacement de M. le capitaine Michelon, promu.

3e tour (ancienneté), M. Neymoz (Jean-Claude), en remplacement de M. le capitaine Crossouard, promu.

1er tour (ancienneté), M. Gueugnon (André-Pierre-Francis), en remplacement de M. le capitaine Saint-Cricq, promu.

2e tour (choix), M. Mane (Francis-Jules-Marcel), en remplacement de M. le capitaine de Brémond d'Ars, promu.

3e tour (ancienneté), M. Ville (Roger-Jean-Bernard), en remplacement de M. le capitaine Faton, promu.

1er tour (ancienneté). M. Farsy (René-Jean-Adéodat), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Coisne, promu.

2e tour (choix). M. Maffre (Jean-Alexis-Eugène), en remplacement de M. le capitaine Hiebel, promu.

3e tour (ancienneté), M. Leroy (Yves-Gustave-Henri-Alain), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Rombi, promu.

1er tour (ancienneté). M. Denoyel (Pierre-Thomas-Marie-Joseph), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Honnorat, promu.

2e tour (choix). M. Des Portes de la Fosse (Jean-Edouard-Marie-Frédéric), en remplacement de M. le capitaine Mollard, promu.

3e tour (ancienneté). M. Girardon (Marc-Louis-Marie), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Chouffot, promu.

III. — Corps des officiers des bases de l'air

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel de Lagabbe (Marie-Marcel-Edouard), réalisation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Pardessus (Maurice-André), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Houis, promu.

M. Roman (Jacques-André), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Delcamp, retraité.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Gomez (Raymond), en remplacement de M. le commandant Pardessus, promu.

M. Belloc (Robert-Hippolyte), en remplacement de M. le commandant Roman, promu.

M. Gillet (Raymond-Désiré), réalisation d'effectifs.

M. Ferry (René-Louis-Marie), réalisation d'effectifs.

M. Canicave (Marcel-Charles), réalisation d'effectifs.

M. Fribourg (Robert), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Deschaseaux (Marcel-Raymond), en remplacement de M. le capitaine Viviani, admis dans le corps du commissariat de l'air.

3e tour (ancienneté). M. Mangin (Eugène-Désiré), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Bonnafous, promu.

1er tour (ancienneté). M. Parisot (Pierre-Françoois), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Alexandre, promu.

2e tour (choix). M. N'Guyen Dinh Thai, en remplacement de M. le capitaine Mangeot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Wallée (Fernand-Gaston), en remplacement de M. le capitaine Dupont, promu.

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Maillard (Marc-Gaston), en remplacement de M. le colonel Allemand, nommé général.

M. Gross (Georges-Eugène), réalisation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Renard (Emile-Antoine-Léon), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Maillard, promu.

M. Lesestre (Jean-Joseph-Etienne), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Gross, promu.

M. Auziech (Jean-Justin), réalisation d'effectifs.

M. Surier (Léon-Louis-Eugène), réalisation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Vaillant (Paul), en remplacement de M. le commandant Judet, retraité.

M. Desandes (Léon-Joseph-Emile), en remplacement de M. le commandant Delprat, retraité.

M. Bernez (Jean), en remplacement de M. le commandant Renard, promu.

M. Lafon (Albert), en remplacement de M. le commandant Lesestre, promu.

M. Gaudiau (Charles), en remplacement de M. le commandant Auziech, promu.

M. Massoulier (Jean-Baptiste), en remplacement de M. le commandant Surier, promu.

M. Pacaion (Marcel-Pierre), réalisation d'effectifs.

M. Verut (Albert-Nicolas-Jean), réalisation d'effectifs.

M. Chavanol (Pierre), réalisation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté), M. Leduc (Jean-Fernand), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Simon, retraité.

2e tour (choix), M. Lecomte (Pierre-Charles), en remplacement de M. le capitaine Sasmayoux, retraité.

3e tour (ancienneté), M. Fedon (Antoine), en remplacement de M. le capitaine Rosseuw, décédé.

1er tour (ancienneté), M. Walter (Pierre-Eugène-Frantz), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Passerieux, retraité.

2e tour (choix), M. Leber (René-Yvon), en remplacement de M. le capitaine Lambert, retraité.

3e tour (ancienneté), M. Savin (Jean), en remplacement de M. le capitaine Villeneuve, promu.

1er tour (ancienneté), M. Renaud (Jean-Marius-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Cottereau, promu.

2e tour (choix), M. Favrel (Max-John), en remplacement de M. le capitaine Racagel, promu.

3e tour (ancienneté), M. Gourgand (Marie-Ange-Francis), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Chambonnier, promu.

1er tour, ancienneté, M. Feru (René-Auguste), en remplacement de M. le capitaine Sanderre, promu.

2e tour (choix), M. Achard (Yvon-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Sicard, promu.

3e tour (ancienneté), M. Huguenet (Albert-Georges), en remplacement de M. le capitaine Vidrequin, promu.

1er tour (ancienneté), M. Devaux (Jean-Yves-Marie), inscrit au tableau, en remplacement de M. le capitaine Pascual, promu.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Granet (Aimé-Paul), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Rapp, retraité.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Bouissières (Jean-Marie-Joseph-Edouard), en remplacement de M. le commandant Michel, admis dans le corps des officiers des bases de l'air.

M. Ricroque (André-Joseph), en remplacement de M. le commandant Leautier, admis dans le corps des officiers des bases de l'air.

M. Grégoire (Jean-Elie), en remplacement de M. le commandant Mattei, admis dans le corps des officiers des bases de l'air.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Chouzy (Roger-Francis), en remplacement de M. le capitaine Gorchon, retraité.

2e tour (choix). M. Miédouge (Jean), en remplacement de M. le capitaine Peronne, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Potiez (Marcel-Nicolas-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Renaudeau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Fresneda (Vincent-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Sessa, promu.

2e tour (choix). M. Marchal (René-Auguste-Sébastien), en remplacement de M. le capitaine Féard, promu.

3e tour (ancienneté). M. Malis (Joseph-Ange), en remplacement de M. le capitaine Sabathier, retraité.

1er tour (ancienneté), M. Pelletier (Lionel-Camille-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Cristiani, retraité.

2e tour (choix). M. Castaing (Maurice-Marcelin-Léon), en remplacement de M. le capitaine Volpillières, décédé.

3e tour (ancienneté). M. Travers (Gabriel-Georges-Marie), en remplacement de M. le capitaine Straub, retraité.

V. — Corps des commissaires de l'air

Au grade de commissaire colonel.

M. le commissaire lieutenant-colonel Joannopoulos (Jean-Emile-Antoine) en remplacement de M. le commissaire colonel Ricard, retraité.

Au grade de commissaire lieutenant-colonel.

M. le commissaire commandant Mourlon (Henri-Charles), en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Joannopoulos, promu.

Au grade de commissaire capitaine.

2e tour (choix). M. le commissaire lieutenant Zahoual (Raphaël), en remplacement de M. le commissaire capitaine Durousseau, promu.

B. — RESERVE

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Au grade de capitaine.

a) Cadre navigant.

MM. les lieutenants:

Vidal (Christian-Jean).
Tricaud (André-Raymond).
Lassau (André-Alfred).
Barbier (Marius-Auguste).

b) Cadre sédentaire.

MM. les lieutenants:

Bejot (Robert-Maurice).
Puchulu (Jean-Baptiste).
Spilliaert (Albert-Marie-Antony-Georges).

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Fontaine (Pierre-Ignace).
Bautier (Albert-Jean-Pierre).
Brocard (Albert-Gaston).
Chardenoux (Denis-Basile-Antonin).
Belville (Marcel).
Derome (Henri-François-Jules).
Lecoq (Georges-André-Ernest).
Ferran (Jean-Marie-Bertrand).

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Lefebvre (Fernand).

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Lacroix (Jean-Joseph-Henri).

Acceptation d'une donation.

Par arrêté du 10 avril 1956, la donation entre vifs faite par M. Real del Sarte et Mme la comtesse de Roux en faveur du 5e régiment du génie est acceptée.

Liste des officiers et sous-officiers du service de la justice militaire des forces armées appelés à servir hors d'Europe et d'Afrique du Nord et sur les théâtres d'opérations extérieurs.

(Etablie à la date du 1er avril 1956.)

Conformément aux dispositions de l'article 14 de l'instruction interministérielle du 8 février 1951 (*B. O.*, p.p., page 231), les officiers et sous-officiers ci-dessous désignés, susceptibles d'être envoyés dans un délai de trois mois hors d'Europe et d'Afrique du Nord ou sur un théâtre d'opérations extérieur, devront être examinés par un médecin désigné par le général commandant d'armes de la garnison. Les certificats de visite individuels seront adressés sans retard à l'administration centrale. (Les prescriptions ci-dessus ne sont toutefois pas applicables aux personnels qui, ayant figuré sur l'extrait antérieur, ont été reconnus aptes à servir.)

— CORPS DES MAGISTRATS

Lieutenants-colonels.

1 Hennequin (François).
2 Tilly (André).

Commandants.

1 Gros (Lucien).
2 Lequime (Pierre).

Capitaines.

1 Clair (Francis).
2 Poiblanc (Jean).

CORPS DES GREFFIERS

Capitaines.

1 Houvet (Lucien).
2 Royer (Jean).

Lieutenants.

1 Genand (Ambroise).
2 Mignard (Régis).

Sous-lieutenants.

Inscrits au tableau d'avancement de 1956.

1 Adjudant-chef Rousseau (Pierre).
2 Adjudant-chef Madiot (Jean).

CADRE DES COMMIS GREFFIERS

Adjudants-chefs

1 Adjudant Thiery (Emile), inscrit au tableau d'avancement de 1956.
2 Gleyze (Georges).

Adjudants.

1 Breurec (François).
2 Cariou (Jean).

CADRE DES HUISSIERS

Adjudant-chef.

1 Batherosse (Fernand).

Adjudants.

1 Sergent-major Mangion (Marius), inscrit au tableau d'avancement de 1956.
2 Cartier (Emile).

Sergents-majors.

1 Bougault (Jean-Marie).
2 Bruchon (André).

Sergents-chefs.

1 Lagarrigue (Aimé).
2 Guidicelli-Sendra (Joseph).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-382 du 14 avril 1956 portant augmentation du contingent des bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (n° ex 06-01-A, a) à admettre à l'importation au droit de douane de 10 p. 100 pendant la campagne 1955-1956.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955 et notamment l'article 1er portant fixation du tarif des droits de douane d'importation;

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le contingent annuel de bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (n° ex 06-01-A, a), admissible à l'importation au droit de 10 p. 100, est exceptionnellement porté de 35.000 à 42.000 quintaux pour la campagne expirant le 30 juin 1956.

Art. 2. — Les modalités d'application du présent décret et notamment les conditions qui devront être remplies par les personnes ou organismes désireux d'importer dans le cadre du supplément de 7.000 quintaux seront fixées par arrêté du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Décret n° 56-383 du 14 avril 1956 portant autorisation de dépenses en excédent de crédits ouverts.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1921;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour les exercices 1955 et 1956;

Vu la loi n° 55-1046 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour les exercices 1955 et 1956,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée à titre d'avance, en excédent des crédits ouverts pour l'exercice 1956, l'imputation sur le budget de la défense nationale et des forces armées de dépenses s'élevant à la somme de 110.642.014.000 F répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est autorisée à titre d'avance, en excédent des crédits ouverts pour l'exercice 1956, l'imputation sur le budget de la France d'outre-mer (dépenses militaires) de dépenses s'élevant à la somme de 447.300.000 F répartis par chapitre conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les dépenses ainsi autorisées seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 4. — Le présent décret sera soumis à la ratification des assemblées dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 5. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des dépenses autorisées à titre d'avances en excédent des crédits ouverts sur l'exercice 1956.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avances.
		Milliers de francs.
	Défense nationale et forces armées.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-51	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	314.590
31-61	Service de santé. — Solde et indemnités des personnels militaires	91.030
	Total pour la 1re partie	405.620
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-51	Gendarmerie. — Alimentation	4.310
32-52	Gendarmerie. — Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	27.720
32-53	Gendarmerie. — Frais de déplacement	302.535
32-61	Service de santé. — Frais de déplacement	15.600
	Total pour la 2e partie	350.165
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-83	Service de l'action sociale. — Subventions et allocations diverses	60.000
33-93	Prestations et versements obligatoires. — Guerre	45.190
	Total pour la 3e partie	105.190
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et des services.	
34-03	Presse. — Information	100.000
34-51	Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement	59.500
34-61	Service de santé. — Matériel et fonctionnement	400.000
34-83	Service de l'action sociale. — Matériel et fonctionnement	12.000
	Total pour la 4e partie	571.500
	Total pour le titre III	1.432.475
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.	
51-82	Centre du Guir. — Travaux, installations, équipement	15.000
	3e partie. — Fabrications.	
53-51	Gendarmerie. — Matériel	1.148.000
53-52	Gendarmerie. — Programme. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	59.000
53-61	Service de santé. — Matériel	282.000
53-92	Achat et fabrication d'hélicoptères	14.000.000
	Total pour la 3e partie	15.489.000
	4e partie. — Infrastructure	
54-51	Gendarmerie. — Infrastructure	80.000
54-81	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	13.000
54-91	Construction de logements militaires	200.000
	Total pour la 4e partie	293.000
	Total pour le titre V	15.797.000
	RECAPITULATION	
	Titre III	1.432.475
	Titre V	15.797.000
	Total pour la section commune	17.229.475

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avances.
		Milliers de francs.
	SECTION AIR	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations.	
31-11	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers	53.000
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des sous-officiers, hommes de troupe et F. F. A.	729.000
	Total pour la 1re partie	782.000
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-11	Alimentation de l'armée de l'air	517.000
32-12	Chauffage. — Eclairage. — Eau	81.000
32-13	Masses d'entretien	113.000
	Total pour la 2e partie	711.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	52.000
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-11	Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Préparation militaire. — Entraînement des réserves	51.000
34-71	Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle	90.000
	Total pour la 4e partie	141.000
	Total pour le titre III	1.689.000
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-11	Habillement. — Campement. — Effets spéciaux. — Couchage. — Ameublement. — Matériels divers (programme)	528.700
53-52	Munitions de l'armée de l'air	1.300.000
53-53	Matériel roulant de l'armée de l'air	562.000
53-71	Télécommunications. — Fabrications	1.040.000
53-72	Matériel de série de l'armée de l'air	8.970.000
	Total pour la 3e partie	12.400.700
	4e partie. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement.	
54-61	Bases. — Travaux et installations	3.400.000
	Total pour le titre V	15.800.700
	RECAPITULATION	
	Titre III	1.689.000
	Titre V	15.800.700
	Total pour la section Air	17.489.700
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET DES SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations.	
31-11	Soldes et indemnités des officiers des armes et services	1.456.200
31-12	Soldes et indemnités des sous-officiers et hommes de troupes de l'armée de terre	10.706.500
	Total pour la 1re partie	12.162.700

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avances.
		Milliers de francs.
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	6.063.724
32-42	Chauffage et éclairage	317.274
32-43	Habillement. — Campement. — Couchage et ameublement. — Entretien	1.024.319
32-93	Indemnités de déplacement et transport de personnel	6.042.423
	Total pour la 2e partie	13.447.740
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	1.792.200
	4e partie — Matériel et fonctionnement des armes.	
34-41	Transport de matériel	800.000
34-52	Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	3.517.000
34-53	Carburants	1.304.768
34-55	Télégraphe et téléphone	76.324
34-61	Entretien du matériel du génie	75.000
34-92	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	80.350
34-93	Remonte et fourrages	37.407
	Total pour la 4e partie	5.890.849
	7e partie — Dépenses diverses.	
37-97	Dépenses résultant de la mise en place du dispositif restreint de sécurité en Algérie	100.000
	Total pour le titre III	33.393.489
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-41	Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement. — Programmes	4.913.000
53-71	Fabrications d'armement	12.504.000
53-91	Fabrications de matériels divers	11.576.700
53-92	Achats et matériels divers	1.107.100
	Total pour la 3e partie	30.100.800
	4e partie. — Infrastructure.	
54-41	Service de l'intendance. — Equipement	245.000
54-51	Service du matériel. — Equipement	500.000
54-61	Service du génie. — Equipement	7.920.000
	Total pour la 4e partie	8.665.000
	Total pour le titre V	38.765.800
	RECAPITULATION	
	Titre III	33.393.489
	Titre V	38.765.800
	Total pour la section Guerre	72.159.289
	SECTION MARINE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations.	
31-11	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers	43.550
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins	535.000
	Total pour la 1re partie	578.550
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	110.000
32-42	Habillement et casernement. — Dépenses d'entretien	6.500
32-43	Frais de déplacement	15.000
	Total pour la 2e partie	131.500
	4e partie — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-11	Combustibles et carburants	100.000
34-12	Approvisionnement de la marine	40.000
34-62	Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale	60.000
34-71	Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales	350.000
34-93	Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissariat de la marine et travaux maritimes) et des matériels roulants et spécialisés de l'aéronautique navale	7.000
	Total pour la 4e partie	557.000
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	2.000
	Total pour le titre III	1.269.050
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-71	Constructions neuves de la flotte	1.000.000
53-72	Munitions	1.412.000
	Total pour la 3e partie	2.412.000
	4e partie. — Infrastructure.	
54-51	Travaux maritimes. — Travaux et installations	20.000
54-61	Aéronautique navale. — Bases	62.500
	Total pour la 4e partie	82.500
	Total pour le titre V	2.494.500
	RECAPITULATION	
	Titre III	1.269.050
	Titre V	2.494.500
	Total pour la section Marine	3.763.550
	RECAPITULATION GENERALE	
	Section commune	17.229.475
	Section Air	17.489.700
	Section Guerre	72.159.289
	Section Marine	3.763.550
	Total pour la défense nationale et les forces armées et pour l'état A	110.642.014

Etat B. — *Tableau, par chapitres, des dépenses autorisées à titre d'avances en excédent des crédits ouverts sur l'exercice 1956.* — France d'outre-mer (Dépenses militaires).

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avances.
		Milliers de francs.
	France d'outre-mer.	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-52	Fonctionnement du service automobile	120.000
34-61	Fonctionnement du service des transmissions	12.000
34-81	Remonte et fourrages	15.300
	Total pour la 4e partie	147.300
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-71	Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	300.000
	Total pour la France d'outre-mer	447.300

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, cite à l'ordre de la Nation :

M. Socias (Joaquin), chef pilote et mécanicien à l'Aéro-Club d'Oran. Excellent pilote et technicien, qui, par sa valeur professionnelle et son dévouement, a puissamment contribué au succès de l'aviation de tourisme en Oranie. A trouvé la mort en service aérien, le 20 mars 1956, aux commandes d'un Norécrin qui s'est écrasé au sol près des Abdellys (Oran). Totalisait 2.072 heures de vol. Titulaire de la médaille de l'aéronautique.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
AUGUSTE PINTON.

Décret n° 56-384 du 14 avril 1956 relatif à l'attribution d'un versement forfaitaire aux personnels techniciens de la navigation aérienne, des télécommunications aériennes et de la météorologie nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les personnels techniques de la navigation aérienne, des télécommunications aériennes et de la météorologie nationale bénéficient, à titre exceptionnel, d'un versement forfaitaire unique dont les taux sont fixés conformément au barème ci-après :

Ingénieurs généraux de la navigation aérienne et inspecteurs généraux de la météorologie	15.000 F.
Ingénieurs en chef de la navigation aérienne, ingénieurs en chef de la météorologie et personnels assimilés	15.000
Ingénieurs de la navigation aérienne, ingénieurs de la météorologie et personnels assimilés	12.000
Ingénieurs principaux et ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, ingénieurs principaux et ingénieurs des travaux des télécommunications aériennes, ingénieurs des travaux météorologiques et personnels assimilés	10.000
Contrôleurs principaux et contrôleurs de la navigation aérienne, contrôleurs principaux et contrôleurs des télécommunications aériennes et personnels assimilés	7.500
Adjoints techniques de la météorologie et personnels assimilés	5.000
Agents principaux et agents de la navigation aérienne et personnels assimilés	5.000
Agents principaux et agents de la météorologie et personnels assimilés	3.000
Agents sur contrat :	
Hors catégorie	9.000
1re catégorie	7.000
2e catégorie	5.000
3e catégorie	3.000

Art. 2. — Pour les personnels en service outre-mer, ces taux, libellés en francs métropolitains, sont convertis en monnaie locale sur la base de la parité en vigueur pendant la période de liquidation et affectés, le cas échéant, de l'index de correction applicable dans le territoire d'affectation.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
AUGUSTE PINTON.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

AGRICULTURE

Comité des fruits à cidre et des productions cidricoles.

Par décision en date du 12 avril 1956, le secrétaire d'Etat à l'agriculture a chargé M. Jean Monchecourt, attaché d'agriculture de 1re classe, de la direction du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Tableau d'avancement pour l'échelon exceptionnel du grade de vérificateur technique du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement (administration centrale et services extérieurs) (année 1955).

Sont inscrits, par ordre de mérite, au tableau d'avancement pour l'échelon exceptionnel du grade de vérificateur technique du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement valable pour l'année 1955, les vérificateurs techniques de 1re classe dont les noms suivent :

1	MM. Pégrolard (Paul).	5	MM. Périnaud (André).
2	Enaud (Edmond).	6	Cosyns (Paul).
3	Moysset (Gaston).	7	Duboc (Raymond).
4	Pitois (Pierre).		

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets du 14 avril 1956 portant approbation de l'élection de membres titulaires de l'académie nationale de médecine.

Par décret en date du 14 avril 1956, est approuvée l'élection, par l'académie nationale de médecine, de M. Sauve, au siège devenu vacant dans la deuxième section (chirurgie, accouchements et spécialités chirurgicales) par suite du décès de M. Leriche.

Par décret en date du 14 avril 1956, est approuvée l'élection, par l'académie nationale de médecine, de M. Aublant, à l'un des sièges créés dans la septième section (médecine et sciences sociales : membres libres).

Programme des études dans les écoles normales supérieures d'éducation physique.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 20 décembre 1935 relatif à l'organisation de l'école normale d'éducation physique;

Vu l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant transformation de l'école normale d'éducation physique en deux écoles normales supérieures d'éducation physique;

Vu le décret du 5 septembre 1953 portant organisation des services d'enseignement de la direction générale de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1955;

Sur proposition du directeur général de la jeunesse et des sports,

Arrête:

Art. 1er. — Les matières composant le programme obligatoire des études dans les écoles normales supérieures d'éducation physique, ainsi que les horaires consacrés à chaque discipline sont fixés conformément aux tableaux annexés au présent arrêté:

Tableau A: école normale supérieure d'éducation physique (jeunes gens).

Tableau B: école normale supérieure d'éducation physique (jeunes filles).

L'organisation des études et l'emploi du temps seront établis par le directeur de l'établissement en fonction de ces programmes et de ces horaires, qui prendront effet au 1er octobre 1956.

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles contenues dans le présent arrêté et notamment les arrêtés des 29 septembre et 9 novembre 1955.

Art. 3. — L'organisation des écoles et le statut de leur personnel feront l'objet de textes réglementaires ultérieurs.

Art. 4. — Le directeur général de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 avril 1956.

RENÉ BILLÈRES.

TABLEAU A

Ecole normale supérieure d'éducation physique (jeunes gens).

	PREMIÈRE année.		DEUXIÈME année.		TROISIÈME année.	
	Horaires	Nombre de groupes de travail.	Horaires	Nombre de groupes de travail.	Horaires	Nombre de groupes de travail.
I. — *Exercices pratiques.*						
Education physique	3 h.	2	2 h.	2		
Athlétisme	3 h.	6	3 h.	6	1 h.	6
Sports collectifs	2 h.	4	2 h.	4	1 h.	2
Agrès	2 h.	6	2 h.	6	1 h.	4
Plein air	1 h.	2	1 h.	2		
Natation	1 h.	2	1 h.	2	1 h.	1
Sports de combat	1 h.	4	1 h.	4	1 h.	4
Travail contrôlé			2 h.		Facultatif.	
Pédagogie pratique (1).					6 h.	
	13 h.		14 h.		10 h.	
II. — *Enseignement théorique.*						
Sciences	3 h.	1	3 h.	1		
Education physique	2 h.	1	2 h.	1		
Sports	4 h.	1	4 h.	1		
Sociologie	2 h.	1				
Psychologie			1 h.	1		
Pédagogie générale					6 h.	1
Pédagogie appliquée					6 h.	1
Méthodes					2 h.	1
Enseignements divers.	1 h.		1 h.		1 h.	
	12 h.		11 h.		15 h.	

(1) Des stages sont en outre organisés pour compléter la formation des élèves.

TABLEAU B

Ecole normale supérieure d'éducation physique (jeunes filles).

	PREMIÈRE année.		DEUXIÈME année.		TROISIÈME année.	
	Horaires	Nombre de groupes de travail.	Horaires	Nombre de groupes de travail.	Horaires	Nombre de groupes de travail.
I. — *Exercices pratiques.*						
Education physique et plein air	3 h.	3	2 h.	3	3 h.	2
Education sportive (sports et athlétisme)	3 h.	3	3 h.	3	2 h.	2
Agrès	3 h.	3	3 h.	3	1 h.	2
Assouplissements préliminaires	1 h.	3	1 h.	3	1 h.	2
Danse (rythmique et folklorique)	3 h.	3	3 h.	3	3 h.	2
Maintien et rééducation	1 h.	3	1 h.	3	1 h.	2
Natation	1 h.	3	1 h.	3	1 h.	2
Application pédagogique (1).						
II. — *Enseignement théorique.*						
Sciences	3 h.	1	3 h.	1		
Psycho-pédagogie	2 h.	1	1 h.		4 h.	
Sociologie					1 h.	
Histoire méthodolog.	1 h.				2 h.	
Enseignements divers.	1 h.		1 h.		1 h.	
Education musicale	1 h.		1 h.		1 h.	
Technologie de l'éducation physique et des sports	5 h.		4 h.		5 h.	

(1) Des stages sont en outre organisés pour la formation des élèves.

Des cours de perfectionnement sont donnés en supplément: 1° pour les élèves les plus faibles (5 heures); 2° pour les groupes de démonstration de l'E. N. S. E. P. (5 heures). Application pédagogique.

Institution de centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

Par arrêtés des 5 mars, 8 avril, 6 mai, 13 juin, 28 juin et 10 novembre 1955, sont institués des centres régionaux de documentation pédagogique dans les académies de Toulouse, Rennes, Lyon, Caen, Strasbourg et Bordeaux.

Par arrêtés des 6 mai, 3 juin, 13 juin, 13 juillet, 25 novembre, 13, 14 et 27 décembre 1955, 27 février 1956, sont institués des centres départementaux de documentation pédagogique dans les départements suivants: Hautes-Pyrénées, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne, Gers, Charente-Maritime, Drôme, Guadeloupe, Loiret, Tarn et Aveyron.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 56-302 portant modification au décret du 22 décembre 1916 réglementant l'exercice de la profession de médecin et sage-femme malgaches.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1956: page 2999, 2e colonne, article 1er, 9e ligne, au lieu de: « ... décret n° 52-964 du 22 juillet 1952... », lire: « ... décret n° 52-964 du 28 juillet 1952... ».

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 14 mars 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 3.098.077 F, applicables aux chapitres ci-après du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1956:

Chap. 32-82. — Habillement, campement, couchage, ameublement	710.921 F.
Chap. 34-31. — Gendarmerie. — Fonctionnement des services du matériel	51.103
Chap. 34-52. — Fonctionnement du service automobile.	2.279.244
Chap. 34-81. — Remonte et fourrages	23.809
Total	3.098.077 F.

Nombre de bourses réservées et à mettre en concours en 1956 entre les médecins, pharmaciens et sages-femmes africains.

Par arrêté du 6 avril 1956, le nombre de bourses réservées en 1956 aux sages-femmes africaines de la promotion sortante de l'école de sage-femme de Dakar est fixé à cinq.

Le nombre de bourses à mettre en concours entre les médecins, pharmaciens et sages-femmes en service en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, Togo, Cameroun est fixé comme suit:

Médecins: quinze.
Pharmaciens: trois.
Sages-femmes: dix.

Enseignement.

Par arrêté en date du 4 avril 1956, M. Traynard (Emile), doyen honoraire de la faculté des sciences de Marseille, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République à Madagascar en vue de présider les jurys d'examen du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du M. P. C., du P. C. B. et du S. P. C. N. à Tananarive pour la première session 1955.

La durée maximum de cette mission est fixée à six semaines.

Tableau d'avancement, de l'année 1956, des archivistes paléographes de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer.

Est inscrit au tableau d'avancement, au titre de l'année 1956:

Pour la 2e classe de son grade.

M. Taillemite (Etienne), archiviste paléographe de 3e classe, pour compter du 12 décembre 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Caisses autonomes mutualistes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 10 avril 1956, a été approuvé le règlement de la caisse autonome mutualiste d'asssurance annuelle en cas de décès créée, sous le titre de Caisse autonome d'assurance décès de l'union des sociétés mutualistes du Doubs, par l'union de sociétés mutualistes dite Union des sociétés mutualistes du Doubs, n° 25-87, à Besançon.

Sociétés mutualistes.

Département de l'Ardèche

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 avril 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Mutuelle du personnel des organismes de sécurité sociale du Haut-Vivarais, à Annonay, n° 7-370, à Annonay.

Département de l'Isère

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 avril 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Communauté sociale des établissements Allibert, n° 38-1270, à Monestier-de-Clermont.

Département de la Loire

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 avril 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Mutuelle du personnel des établissements Prosyn, n° 42-897, à Saint-Etienne, 55, rue des Forges.

Département du Pas-de-Calais

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 10 avril 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Caisse de secours mutuels du personnel ouvrier de la société La Bakélite, usine de Brebières, n° 62-1118, à Brebières.

Département du Rhône

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 10 avril 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Mutuelle au décès des chefs de gare S. N. C. F., n° 69-617, à Lyon.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Thermomètres à mercure gynécologiques.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat à l'agriculture, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'avis conforme de la commission interministérielle de normalisation du matériel médico et électro-chirurgical créée par l'arrêté du 20 mai 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les spécifications relatives aux thermomètres à mercure gynécologiques, applicables pour les collectivités publiques et les administrations hospitalières métropolitaines, d'outre-mer, civiles et militaires, sont définies comme suit:

Les thermomètres à mercure gynécologiques sont des thermomètres à maximum, type thermomètre « à chemise ».

L'échelle de température adoptée pour la graduation des thermomètres gynécologiques est l'échelle centésimale.

La graduation des thermomètres gynécologiques s'étend de 36 à 38°; toutefois, le tube capillaire devra être prolongé sans déformation d'une longueur suffisante pour que l'appareil puisse être porté à une température de 40°.

Les thermomètres gynécologiques, en tous points de leur échelle, doivent être justes à 0,1 degré près en plus ou en moins et fidèles à 0,05 degré.

L'échelle doit être divisée en vingtièmes de degré; l'écartement des axes de deux traits successifs de la graduation ne doit pas être inférieur à 1,5 millimètre.

En dehors des indications obligatoires prescrites par le décret du 7 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 651 à 656 du code de la santé publique, le thermomètre devra porter, inscrite de façon indélébile et en caractères très apparents, la mention: « Gynécologique ».

Les thermomètres gynécologiques doivent être soumis, comme tous les thermomètres médicaux, à la vérification du Conservatoire national des arts et métiers dans les conditions prévues par le décret du 7 mai 1946. Une marque d'identification sera appliquée aux thermomètres reconnus conformes.

Art. 2. — Le directeur des services de santé aux armées au ministère de la défense nationale et des forces armées, le directeur général de la sécurité sociale au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, le directeur des pensions et des services médicaux au ministère des anciens combattants et victimes de guerre, le directeur des affaires professionnelles et sociales au secrétariat d'Etat à l'agriculture, le directeur des industries mécaniques et électriques au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, le directeur du service de santé au ministère de la France d'outre-mer et le chef du service central de la pharmacie au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 avril 1956.

Pour le ministre de la défense nationale et des forces armées
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ABEL THOMAS.

Pour le ministre de la France d'outre-mer
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE MESSMER.

Pour le ministre des anciens combattants
et victimes de guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE COUTALLER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Pour le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

Concours pour le recrutement de maîtres répétiteurs et maîtresses répétitrices des institutions nationales de sourds-muets.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;
Vu le décret du 21 septembre 1951 fixant les effectifs des personnels des institutions nationales de sourds-muets de Paris et de Chambéry,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée, au cours du deuxième semestre de 1956, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de huit maîtres répétiteurs ou maîtresses répétitrices des institutions nationales de sourds-muets.

Fait à Paris, le 12 avril 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CORNET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 11 avril 1956, M. le docteur Tosquellas, médecin chef de l'hôpital spychiatrique de Saint-Alban (Lozère), est nommé médecin directeur du même établissement.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 14 avril 1956 chargeant le ministre des affaires sociales de l'intérim du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,
Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Albert Gazier, ministre des affaires sociales, est chargé de l'intérim du ministère des anciens combattans et victimes de guerre pendant l'absence de M. Tanguy-Prigent.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 5 avril 1956, M. Burlot (Gilbert), administrateur civil de 1re classe à la présidence du conseil, en service détaché auprès du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (office national des anciens combattants et victimes de guerre), en qualité de sous-directeur du cadre temporaire, est nommé directeur adjoint du cadre titulaire, à dater du 1er janvier 1956, en remplacement numérique de M. Thiveaud, placé en congé de longue durée ledit jour, en application des dispositions de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

Par arrêté du 5 avril 1956, M. Cochet (Maurice), administrateur civil de 2e classe au ministère des anciens combattants et victimes de guerre (office national des anciens combattants et victimes de guerre), est nommé sous-directeur du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, à dater du 1er avril 1956, en remplacement numérique de M. Burlot, promu directeur adjoint du cadre titulaire.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 9 mars 1956 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABELLAN (Gines), Santa Coloma de Gramanet (Espagne), 03-02-36. — 12904×54—34.

ADAMIEC, née SZULC, Milowice (Pologne), 13-08-21. — 14221×55—68.

ADAMIEC (Otto), Vienne (Autriche), 05-09-15. — 14221×55—68.

AFAMBO (Rigobert), Tsevie (Togo), 00-00-34. — 15990×55—98.

ALBERGHETTI (Elda), Caneva (Italie), 09-10-26. — 597×56—47.

ALBERRO (Juan), San Sebastien (Espagne), 28-10-33. — 16970×55—75.

ALEJANDRO (Maria), la Fresneda (Espagne), 13-06-35. — 15206×55—52.

ALEXANDRE (Miguel), Ayguafreda (Espagne), 27-11-08. — 17364×55—11.

ALLAVENA, née DEVALLE, Bordighera (Italie), 22-10-13. — 7999×54—06.

ALLAVENA (Mario), Bordighera (Italie), 21-09-10. — 7999×54—06.

ALZETTA, née CORDENONS, Porcia (Italie), 18-08-17. — 466×56—09.
ALZETTA (Leone), Montereale-Cellina (Italie), 15-02-15. — 466×56—08.
ANDREINI (Louis), Capannori (Italie), 01-03-22. — 828×56—13.
ANDREJEW (André), Chawli (Russie), 21-01-87. — 1844×51—75.
ANTOLIN, née MORENO, Valencia (Espagne), 20-07-13. — 100608×40—12.
ANTOLIN (Jose), Alceda (Espagne), 30-09-10. — 100608×40—12.
ARANS (Antonio), Vendrell (Espagne), 29-01-21. — 13208×50—75.
ARNINI (Ettore), Hartford (U. S. A.), 21-01-16. — 11434×55—84.
ARROYO (German), Madrid (Espagne), 02-11-12. — 14752×55—75.
ARTIGAS (Blas), Biesa (Espagne), 18-02-33. — 11458×54—78.
AYI (Michel), Seko (Togo), 00-00-34. — 16114×55—98.
BADIA, née MELE, Lerida (Espagne), 31-03-05. — 1148×55—66.
BADIA (Victor), Lerida (Espagne), 10-08-06. — 1148×55—66.
BARONE (Jean), Mateur (Tunisie), 13-02-11. — 22409×34—75.
BASCIANO, née MARCHIONE, Tunis, 23-12-10. — 16943×55—96.
BASCIANO (Gaston), Tunis, 13-01-08. — 16943×55—96.
BASCIANO (Vincent), Tunis, 16-06-32. — 16944×55—96.
BEDROSSIAN (Noubar), Athènes (Grèce), 15-08-23. — 27479×46—13.
BELAIEFF (Boris), Cantantinople (Turquie), 15-11-21. — 837×56—57.
BELLICINI, née FRANCHINA, Fontoy (Moselle), 12-02-23. — 14223×55—54.
BELLICINI (Pietro), Bienno (Italie), 01-09-02. — 14223×55—54.
BEMBENEK, née GADOMSKI, Werne (Allemagne), 04-01-13. — 17253×55—59.
BERGER (Auguste), Thy-le-Château (Belgique), 21-02-29. — 5256×55—32.
BERNARDIS, née TIRELLI, Mortegliano (Italie), 03-10-22. — 17373×55—26.
BERNARDIS (Lucillo), Mortegliano (Italie), 22-02-20. — 17373×55—26.
BERNIERI (Dario), Massa (Italie), 31-07-07. — 17034×55—20.
BERTOLINO, née MORA, Mondóvi (Italie), 18-07-27. — 12295×55—83.
BERTOLINO (Ange), Frabosa-Soprana (Italie), 04-05-23. — 12295×55—83.
BERTOLOZZI, née FRALI, Pescia (Italie), 05-06-12. — 13600×55—69.
BONATO (Mario), Conco (Italie), 07-11-09. — 16749×54—01.
BONATO, née PIVOTTO, Crosara (Italie), 19-11-20. — 16749×54—01.
BONGIOVANNI (Matteo), Chiusa Pesio (Italie), 10-05-20. — 13707×55—84.
BONINO (Antoine), Saida (Tunisie), 02-01-33. — 16924×55—96.
BORGOGNO (Giovanni), Roasio (Italie), 21-08-01. — 4617×54—53.
BORGOGNO, née PERAZZI, Villa del Bosco (Italie), 05-11-11. — 4647×54—53.
BUCHOWSKI, née KUCEL, Drohobycz (Pologne), 31-07-06. — 16731×55—57.
BUCHOWSKI (Michel), Dubiecko (Pologne), 23-09-02. — 16731×55—57.
BURON (Joaquin), Sabadell (Espagne), 03-07-33. — 13372×55—09.
CADARIO, née CIBRARIO, Pianezza (Italie), 13-05-12. — 33921×39—84.
CADARIO (Antonio), Caravate (Italie), 10-09-07. — 33921×39—84.
CANCIANI (Albano), San Vito al Tagliamento (Italie), 28-03-21. — 21721×50—69.
CARELS, née VANNIEUWENHUYSE, Swevezeele (Belgique), 30-08-05. — 2162×52—75.
CARELS (Maurice), Coolscamp (Belgique), 31-12-00. — 2162×52—75.
CARMINATI (Elia), Zogno (Italie), 31-12-20. — 10968×52—84.
CERAOLO (Giovanni), Valledolmo (Italie), 02-04-13. — 9744×55—55.
CERAOLO, née DI NIERI, Caltavuturo (Italie), 05-05-13. — 9744×55—55.
CERAOLO (Salvatore), Valledolmo (Italie), 26-01-34. — 9745×55—55.
CESA (Luigi), Caneva di Sacile (Italie), 04-03-08. — 10726×54—33.
CESA, née AMIANO, Zalduendo (Espagne), 16-03-15. — 10726×54—33.
CESTARI (Joséphine), Digoin (Saône-et-Loire), 11-03-31. — 17252×55—71.
CHEMAMA, née SCEMAMA, le Kef (Tunisie), 25-11-13. — 14590×48—96.
CHEMAMA (Joseph), le Kef (Tunisie), 05-06-04. — 14590×48—96.
CIARROCHI (Luciano), Rome (Italie), 03-05-24. — 14213×55—21.
CLIMENT (Ramon), Sella (Espagne), 03-12-09. — 14212×55—53.
COLL (Joseph), Pujals dels Caballers (Espagne), 19-01-94. — 16763×55—66.
COLL, née CAMPS, Fontcuberta (Espagne), 24-08-04. — 16763×55—66.
COLPAERT (Maurice), Auwegem (Belgique), 05-10-08. — 16765×55—80.
CUENCA (Elvire), Yezd (Iran), 09-05-31. — 542×56—99.
CUEVAS (Manuela), Torrelavega (Espagne), 13-05-37. — 16913×55—11.
CZOTSCHER (François), Kaplice (Tchécoslovaquie), 20-09-25. — 21634×51—37.
D'ASTA, née GRIMAUDO, Trapani (Tunisie), 09-03-25. — 16492×55—96.
D'ASTA (Salvatore), Tunis, 07-09-21. — 16492×55—96.
DA SILVA SANTOS, née MONTINHO, Aerosa (Portugal), 15-06-97. — 826×56—02.
DA SILVA SANTOS (Antonio), Venda Velha (Portugal), 10-09-96. — 826×56—02.
DASTOLI (Francesco), Filadelfia (Italie), 18-04-15. — 14112×54—11.
DE ANTONI, née MENEGON, Verzegnis (Italie), 01-01-86. — 17245×55—75.
DEGIOANNI (Benedette), Aisone (Italie), 19-07-00. — 46505×45—06.
DEGIOANNI, née BAGNIS, Aisone (Italie), 10-11-95. — 46505×45—06.
DEIAS (Joseph), M'DILLA (Tunisie), 16-09-25. — 16942×55—96.
DEIAS, née MAMELI, Redeyef (Tunisie), 05-07-29. — 16942×55—96.
DEL TEDESCO (Siro), Fontanafredda (Italie), 09-07-20. — 28990×47—78.
DEL VECCHIO, née LO CANE, Vibo Valentia (Italie), 26-01-30. — 1863×54—05.
DEL VECCHIO (Virgilio), Ariano Irpino (Italie), 05-07-25. — 1863×54—05.
DELLA BIDIA, née MICHELETTI, Lucques (Italie), 19-01-23. — 1008×56—69.
DELLA BIDIA (Elio), Lucques (Italie), 16-04-23. — 1008×56—69.
DERBIS, née ZYTA, Zytniow (Pologne), 14-11-10. — 16732×55—77.
DERBIS, (Valentin), Zytniow (Pologne), 14-02-08. — 16732×55—77.
DIRANIAN, née BAGHDASSARIAN, Kharpout (Asie Mineure), 19-06-11. — 168×38—13.
DOMINGUEZ (Isidoro), Malaga (Espagne), 14-03-09. — 15212×55—65.
DOMZALSKI (Czeslaw), Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais), 27-09-25. — 16894×55—78.
DUBSKY (Johann), Zborov (Tchécoslovaquie), 29-11-28. — 228×56—75.
DUDYCH (Jan), Holice (Tchécoslovaquie), 16-05-05. — 11981×49—91.
FABBIAN (Louis), Borso Del Grappa (Italie), 02-10-26. — 1016×56—78.
FEDRIGO, née D'AMBROS, Roncade (Italie), 05-02-17. — 7330×51—47.
FEDRIGO (Guerino), Fontanafredda (Italie), 18-09-11. — 7330×51—47.
FENDORF (Casimir), Staki (Pologne), 19-12-22. — 17372×55—80.
FENDORF, née GRESZCZYSZYN, Romanowka (Pologne), 09-04-23. — 17372×55—80.
GALLEGO, née CERVANTES, Cuevas de Almanzora (Espagne), 14-10-13. — 14003×55—65.
GAZIANO (Filippo), Serradifalco (Italie), 04-05-23. — 16905×55—30.
GERACI, née CRAPIS, Kalaa-Djerda (Tunisie), 19-05-16. — 17001×55—96.
GERACI (François), Tunis, 12-05-11. — 17001×55—96.
GHIRONI (Benito), Bagnone (Italie), 24-05-28. — 21055×51—20.
GIROUX, née MULLER, Wissembourg (Bas-Rhin), 25-03-04. — 16365×55—75.
GIULIANO (Vincenzo), Condove (Italie), 03-06-07. — 16524×55—38.
GIULIANO, née VAYR, Condove (Italie), 24-08-11. — 16524×55—38.
GIUSIANO, née BALLATORE, Melle (Italie), 24-07-05. — 10568×55—13.
GIUSIANO (Antoine), Melle (Italie), 24-09-07. — 10568×55—13.
GLASNER (Helmut), Ratno Dolne (Pologne), 17-02-29. — 12209×55—92.
GOLON, née RYBCZAK, Recklinghausen (Allemagne), 19-03-08. — 126×56—62.
GRACZYK (Antonina), Jelen (Pologne), 05-02-19. — 2796×54—21.
GRAVOTTA (Giovanni), Campobello Di Licata (Italie), 10-04-29. — 1039×56—81.
GRYPMA, née YKEMA, Weidum (Hollande), 02-03-18. — 17377×55—59.
GRYPMA (Willem), Ferwerderadeel (Hollande), 08-02-13. — 17377×55—59.
GUCCIARDI (Michel), Tunis, 24-02-34. — 16257×55—96.
GURY (Antoine), Barcelone (Espagne), 12-07-27. — 14231×55—31.
GURY, née TONINATO, Fiume Veneto (Italie), 13-12-28. — 14231×55—31.
HOFFMANN (Jacques), Arbora (Roumanie), 23-05-28. — 15789×53—57.
HORVATH, née HOLOVE, Budapest (Hongrie), 10-02-24. — 4609×51—78.
HORVATH (Janos), Ujdombovar (Hongrie), 10-05-22. — 4609×51—78.
IBANEZ (Charles), La Escala (Espagne), 14-04-20. — 1279×56—66.
IBARS (Jose), Aytona (Espagne), 07-01-23. — 1280×56—11.
ISOLDA, née OFFREDA, Dragoni (Italie), 11-01-24. — 49×55—48.
ISOLDA (Antonio), Dragoni (Italie), 01-02-09. — 49×55—48.
JAKOWLEFF (Igor), Berlin (Allemagne), 07-02-34. — 17374×55—75.

JOANNAS (Gabriel), Esille (Italie), 22-03-23. — 12218×55—73.
JULIAN (Justo), Villel (Espagne), 16-11-23. — 13530×55—20
KAIDJIAN (Benjamin), Adana (Turquie), 28-03-05. — 16900×55—78.
KAZIMIERCZAK (Sabine), Grzeska (Pologne), 05-06-22. — 11081×54—57.
KRAUZE, née SOSZYNSKA, Gorzykowko (Pologne), 28-08-22. — 14356×55—59.
KRAUZE (Joseph), Miedzno (Pologne), 14-09-14. — 14356×55—59.
KRAWCZYK (Théophile), Waltrop (Allemagne), 06-09-17. — 7291×55—59.
KRIEF (Elie), El Ariana (Tunisie), 26-03-21. — 17098×55—96.
KRISA, née KOZAK, Smarzow (Pologne), 23-10-04. — 1352×51—54.
KRISA (Alexandre), Dyniska (Pologne), 01-01-05. — 1352×51—54.
KRUPA (Stefanie), Solonka (Pologne), 25-10-13. — 17391×55—75.
LAENEN (Frans), Gheel (Belgique), 06-11-15. — 16701×55—62.
LAGRASTA (Vito), Froges (Isère), 03-10-30. — 840×56—38.
LAROSA, née TURTULA, Comiso (Italie), 30-08-91. — 15986×55—96.
LATASA (Bonifacia), Arizcun (Espagne), 13-05-19. — 17275×55—75.
LEVY (Isaac), Thessaloniki (Grèce), 00-00-14. — 7900×53—75.
LEW (Pepe), Papeete (Tahiti), 07-03-33. — 404×56—98.
MACHAJ, née KUSIAK, Bogumilowice (Pologne), 30-01-23. — 919×56—63.
MACHAJ (Bronislaw), Grembow (Pologne), 25-07-13. — 919×56—63.
MAESO (Demetrio), Acera de la Vega (Espagne), 29-11-98. — 16810×55—75.
MAESO, née BARROSO, Hurtumpascual (Espagne), 29-06-08. — 16810×55—75.
MANISCALCO (Louis), Ravanusa (Italie), 06-04-35. — 170×56—83.
MARESCHI (Jean-Pierre), Pinzano Al Tagliamento (Italie), 11-04-37. — 16681×55—75.
MARGIOTTA, née GRILLI, Cervaro (Italie), 11 08-87. — 17287×55—75.
MARIGNAN (Louis), Aviano (Italie), 06-07-32. — 173×56—78.
MARIGNAN, née TASSAN, Aviano (Italie), 03-03-08. — 15581×55—78.
MARIGNAN (Guglielmo), Aviano (Italie), 27-09-07. — 15581×55—78.
MARTIN (Vittorio), Pordenone (Italie), 29-03-06. — 17393×55—47.
MAZZOTTI, née VIGNAROLI, Montefiorino (Italie), 11-01-11. — 30454×38—13.
MEGEVAND (Denise), Genève (Suisse), 27-05-17. — 13821×55—75.
MENON (Giustina), Montagnana (Italie), 25-06-16. — 17292×55—01.
MESSINA, née DI FEDE, Agate (Italie), 21-12-15. — 4078×54—93.
MEYER (Johann), Holtland (Allemagne), 30-07-28. — 270×56—91.
MIGLIORE (Michel), Serradifalco (Italie), 09-09-05. — 10093×52—30.
MIGLIORE, née CANCELLA, Serradifalco (Italie), 08-02-12. — 10093×52—30.
MILLI, née MANTJARIDIS, Delvinaki (Grèce), 22-02-24. — 57×56—59.
MILLI (Dhlsee), Vuno (Albanie), 10-06-19. — 57×56—59.
MLEKUZ (Albina), Piezzo (Italie), 21-07-28. — 16880×55—59.
MLOT (Casimir), Hodonin (Tchécoslovaquie), 12-07-11. — 3626×55—69.
MODESTO (Raimonda), Andreis (Italie), 27-09-22. — 16771×55—78.
MORSZTYN (Jean), Majkowice (Pologne), 24-12-18. — 16724×55—75.
NADER (Tedros), Kfarzaina (Liban), 00-00-07. — 11819×55—98.
NAGY (Alexandre), Nyirtas (Hongrie), 16-12-13. — 16932×55—75.
NAUMOWICZ (Anna), Pietrykow (Pologne), 21-02-10. — 16725×55—78.
NIGGLI (Herve), Peseux (Suisse), 28-03-98. — 968×56—63.
NITSCHL, née WIEDEMANN, Welbine (Tchécoslovaquie), 21-10-13. — 16331×55—50.
NITSCHL (Ferdinand), Teplitz Schonau (Thécoslovaquie), 06-06-08. — 16331×55—50.
NOASCONE, née COASSOLO, Cantalupa (Italie), 17-11-90. — 17255×55—26.
NOGA (Zygmunt), Gromadzice (Pologne), 08-11-25. — 17281×55—75.
OTAL, née ARASCO, Luna (Espagne), 29-01-30. — 12126×51—75.
OTTE (Léopold), Huy (Belgique), 09-08-01. — 15992×55—75.
OUAHBA (Vita), Mansourah (Egypte), 05-01-24. — 20253×48—75.
PAGOT, née LAZZARONI, Bracca (Italie), 25-10-19. — 16714×55—21.
PARETO, née MORFEA, Polistena (Italie), 18-03-24. — 2716×51—06.
PARETO (Mario), Ricaldone (Italie), 23-11-13. — 2716×51—06.
PAULETTI, née PIASENTE, Santa Croce Isolin Po (U. S. A.), 24-05-10. —2544×50—06.
PAULETTI (Victor), Feltre (Italie), 16-11-06. — 2544×50—06.
PAZ (Germain), Villaver de la Pena (Espagne), 02-04-16. — 12356×55—12.
PAZ, née CALVO, Orbo (Espagne), 29-11-15. — 12356×55—12.
PERA (Louis), Habinghorst (Allemagne), 27-11-23. — 17273×55—59.
PHILIPPOT (Rose), Chambave (Italie), 08-02-34. — 11397×55—80.
PHILIPPOT (Napoléon), Chambave (Italie), 17-01-36. — 11398×55—80.
PIN (Elena), Codogne (Italie), 29-03-37. — 17283×55—32.
PLACENTI (Sauveur), Maleur (Tunisie), 26-11-29. — 16077×55—96.
POHL (Rudolf), Ceske Budejovice (Tchécoslovaquie), 04-05-13. — 649×56—42.
POTEREJKO, née LOS, Ludershagen (Allemagne), 24-10-28. — 16184×55—59.
POTEREJKO (Gregoire), Doroziw Welykyj (Pologne), 20-05-23. — 16184×55—59.
PROVOOST (Léon), Ardoye (Belgique), 18-11-00. — 10319×36—77.
PRYBA (Witold), Chojnice (Pologne), 04-01-27. — 16793×55—57.
PUCCI (Maria), Capannori (Italie), 26-09-20. — 12071×55-13.
RAPHAELIAN (Rubin), Istanbul (Turquie), 10-03-02. — 15363×55—75.
REBUZZI (André), Vigano San Martino (Italie), 24-04-20. — 16873×55—78.
REISMAN, née BILFELD, Cracovie (Pologne), 31-03-21. — 14287×51—75.
REISMAN (Léon), Rzeszow (Pologne), 31-12-16. — 14287×51—75.
REVITHIS, née ROUSSAKIS, Chio (Grèce), 00-00-17. — 12471×50—13.
REVITHIS (Eleftherios), Kydonia (Asie Mineure), 27-02-04. — 12471×50—13.
RICCOBENE (Joseph), Sfax (Tunisie), 06-01-20. — 16093×55—96.
RODRIGUEZ (Manuel), Gerona (Espagne), 12-09 37. — 16794×55—30.
RODRIGUES, née DA MOTA, Fafe (Portugal), 08-03-13. — 16574×55—46.
RODRIGUES (Manuel), Celorico de Basto (Portugal), 01-01-10. — 16574×55—46.
ROSSI (Jean), Piedimulera (Italie), 10-10-07. — 18565×50—84.
ROYO (Jose), Santa Coloma de Gramanet (Espagne), 01-01-34. — 16043×55—47.
RUA (Giovanni), Casteldelfino (Italie), 14-03-04. — 14834×55—26.
RUBBO (Ubaldo), Lusiana (Italie), 05-08-19. — 939×56—38.
RUIU (Jean), Dorgali (Italie), 10-01-09 — 8768×53—07.
RUIU, née CANU, Mamoiada (Italie), 21-02-14. — 8768×53—07.
RUIZ (Francisco), Mula (Espagne), 13-02-05. — 1276×56—92.
RUIZ (Jose), Lorca (Espagne), 19-03-20. — 1741×55—42.
SAIZ (Donato), Palomera (Espagne), 07-08-12. — 15182×55—30.
SAIZ, née MARTINEZ, Ribagorda (Espagne), 09-04-12. — 15182×55—30.
SALA, née LANZI, Toano (Italie), 26-12-10. — 13987×55—13.
SALA (Olindo), Toano (Italie), 04-10-06. — 13987×55—13.
SALAS (Julia), Barcelone (Espagne), 02-05-33. — 1018×56—18.
SAMBUCHI (Louis), Citta di Castello (Italie), 02-06-97. — 9156×36—06.
SANCHEZ (Jesus), Navalmoral de la Mata (Espagne), 25-10-20. — 16575×55—75.
SANCHEZ, née BONILLA, Navalmoral de la Mata (Espagne), 08-09-20. — 16575×55—75.
SANCHEZ, née LOPEZ, Castellote (Espagne), 10-08-98. — 15428×55—30.
SANTEL, née SCHENA, Rivamonte (Italie), 07-12-14. — 16243×55—64.
SANTEL (Felice), Rivamonte (Italie), 04-04-04. — 16243×55—64.
SCALFARI (Arnaldo), Palmi (Italie), 17-11-12. — 4124×55—06.
SCHWAM (Erich), Vienne (Autriche), 21-10-30. — 19707×51—69.
SCHWITAL (Wolfgang), Breslau (Pologne), 03-04-24. — 12421×52—13.
SCRIVANI, née MORISI, Farini D Olmo (Italie), 29-07-12. — 390×56—75.
SCRIVANI (Pietro), Farini D Olmo (Italie), 30-12-14. — 390×56—75.
SERTIC (Nikola), Brinjska Kamenica (Yougoslavie), 21-05-37. — 618×56—11.
SGUERZI, née CASSAN, Tramonti di Sopra (Italie), 20-03-32. — 16702×55—78.
SGUERZI (Alfredo), Pinzano al Tagliamento (Italie), 07-01-23. — 16702×55—78.
SIKORA (Franciszek), Krzeszow (Pologne), 26-05-03. — 16742×55—08.
SIODMAK, née POZNIAK, Wysoka Glogowska (Pologne), 07-12-24. — 13903×50—78.
SIODMAK (Vincent), Wierzchlas (Pologne), 04-04-09. — 13903×50—78.
SIODNIAK (François), Hamborn (Allemagne), 22-01-22. — 98×56—59.
SLASKI, née WOSINSKI, Dortmund (Allemagne), 14-08-18. — 107×56—59.
SLASKI (Joseph), Rollinghausen (Allemagne), 11-11-14. — 107×56—59.
SMADJA, née SARFATI, Ebba Ksour (Tunisie), 22-03-20. — 17294×55—96.
SMADJA (Jules), Tunis, 27-08-15. — 17294×55—96.
SNAPIR (Joachim), Krement Choug (Russie), 10-01-04. — 10403×55—31.
SONNEK (Karl), Tatischau (Allemagne), 05-11-21. — 16741×55—78.
SOPENA, née VILLACAMPA, Linas de Broto (Espagne), 10-07-14. — 16264×55—33.

SOPENA (Ricardo), Torla Fragen (Espagne), 25-03-15. — 16261×55—33.

STANGHERLIN, née CASTELLAN, Castelfranco Veneto (Italie), 19-02-09. — 14446×35—78.

STARZYK (Thadde), Jastrzabka Nowa (Pologne), 01-10-20. — 22121×47—80.

STEFANOVITCH (Milan), Belgrade (Yougoslavie), 24-01-11. — 7219×51—75.

SYDOR, née DOWHAN, Olejow (Pologne), 18-03-05. — 17168×55—77.

SYDOR (Elie), Miedzyrzecze (Pologne), 14-05-03. — 17168×55—77.

SZCZUKA, née HALKA, Parzymiechy (Pologne), 23-02-07. — 17231×55—02.

SZCZUKA (Jean), Parzymiechy (Pologne), 26-05-09. — 17231×55—02.

TALAVERA (Jorge), Gerona (Espagne), 15-03-35. — 349×56—31.

TARANT (Albert), Rotthausen (Allemagne), 11-01-20. — 16781×55—59.

TARRES, née PUJOL, Linola (Espagne), 26-08-09. — 4700×54—66.

TARRES (Michel), Sarria de Ter (Espagne), 11-04-09. — 4700×54—66.

TCHANDIAN, née OUZOUNIAN, Akseray (Turquie), 00-00-13. — 15224×55—69.

TCHANDIAN (Kevork), Bolou (Turquie), 00-00-06. — 15224×55—69.

TEDESCO, née LETO, Santa Caterina del Ionio (Italie), 18-03-28. — 50396×45—83.

TEDESCO (Vincent), Santa Caterina del Ionio (Italie), 05-05-25. — 50396×15—83.

TENGUERIAN (Archivir), Sevas (Asie Mineure), 22-04-05. — 11447×49—71.

THOMAS (Rachel), Tunis, 26-05-32. — 2817×51—93.

TOME (Antonio), Vila Nova de Fozcoa (Portugal), 08-01-23. — 14678×55—64.

TONIUTTI, née CILLIO, Ragogna (Italie), 29-01-12. — 14454×51—86.

TONIUTTI (Alceo), Rive d'Arcano (Italie), 23-08-06. — 14454×51—86.

TORRE (Salvatore), Agerola (Italie), 16-04-23. — 8277×55—63.

TORTOSA (Vicente), Alcira (Espagne), 02-01-14. — 17036×50—36.

TWAROG (Stanislaw), Nowy Sacz (Pologne), 26-07-36. — 68×56—02.

VALENTE (Giovanni), Acquafondata (Italie), 19-09-12. — 106×56—69.

VALENTE, née FUOCO, Acquafondata (Italie), 03-10-10. — 106×56—69.

VAN DEN BERGE, née HOLVOET, Geluwe (Belgique), 07-05-10. — 8754×55—08.

VAN DEN BERGE (Denis), Essche-Saint-Liévin (Belgique), 05-03-09. — 8754×55—08.

VAY (Manuel), Santiago du Chili, 08-12-01. — 23746×46—78.

VERBIESE (Adolphe), Paperinghe (Belgique), 01-06-04. — 26065×48—59

VICENTE (Aurora), Cacarelhos (Portugal), 24-12-29. — 11638×53—89.

VIDAL (José), Melilla (Maroc), 10-12-36. — 77×56—92.

VIDONI (Nello), Povoletto (Italie), 26-04-37. — 76×56—31.

VIVES, née VIVES, San Justo Desvern (Espagne), 27-04-21. — 7866×55—66.

VIVES (Dominique), San Pedro de Riudevitlles (Espagne), 08-05-11. — 7866×55—66.

VOLPATTI (Victor), San Giorgio della Richinvelda (Italie), 22-05-12. — 927×56—30.

WALLACE (Elmo), Toledo Iowa (U. S. A.), 09-01-10. — 1007×55—24.

WALLACE, née MARTIN, Saint-Louis-du-Missouri (U. S. A.), 23-12-08. — 1007×55—24.

WASYLCZENKO (Alexandre), Karkhow (Russie), 13-04-18. — 16712×55—57.

WAWRZYNIAK, née DAMRAT, Bottrop (Allemagne), 01-01-19. — 16711×55—62.

WAWRZYNIAK (Stefan), Meckinghoven (Allemagne), 01-08-13. — 16711×55—62.

WEISSMANN (Katarina), Molidorf (Yougoslavie), 14-05-27. — 16981×55—84.

WIESNER (Ernst), Niholsburg (Allemagne), 07-11-23. — 15903×52—84.

WOLTECHE (Georges), Louette-Saint-Pierre (Belgique), 18-03-08. — 630×56—51.

WONG, née BAHARI, Bourail (Nouvelle-Calédonie), 01-03-22. — 15909×55—98.

WONG SHOU KUEI, Hung Shing (Chine), 11-12-08. — 15909×55—98.

WOS (François), Eving (Allemagne), 22-07-11. — 177×55—57.

WOS, née BURKATZKI, Horst (Allemagne), 11-11-13. — 177×55—57.

YASSIN, née GHADDAR, Ghazieh (Liban), 00-00-30. — 12475×55—98.

YASSIN MOHAMED ALI, Nabatieh (Liban), 00-00-16. — 12475×55—93.

ZONCA (Fermo), Paruzzaro (Italie), 11-12-28. — 79×56—74.

ZUMELZU, née IBANEZ Puente Vallecas (Espagne), 11-06-36. — 17233×55—66.

ZUMELZU (Emmanuel), Madrid (Espagne), 30-07-26. — 17233×55—66.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

KAESER, née ARRIVAULT, Tracy-sur-Loire (Nièvre), 15-07-08. — 913×56—75.

PIRAZZINI, née REVEYRAND, Lyon (Rhône), 19-01-92. — 15235×55—69.

PRAT, née GROSO, Biarritz (Basses-Pyrénées), 10-01-15. — 3535×55—40.

WEINS, née VIOLLAND, Bolving (Moselle), 01-05-04. — 15993×55—57.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

ADAMIEC (Martin), Thann (Haut-Rhin), 22-02-52. — 14221×55—68.

ADAMIEC (André), Thann (Haut-Rhin), 23-06-50. — 14221×55—68.

ADAMIEC (Christiane), Thann (Haut-Rhin), 02-08-49. — 14221×55—68.

ALLAVENA (Flavie), Menton (Alpes-Maritimes), 08-03-38. — 7999×54—06.

ALZETTA (Ermanno), Porcia (Italie), 21-03-48. — 466×56—08.

ALZETTA (Carlo), Porcia (Italie), 31-08-39. — 466×56—08.

ANDREINI (Christian), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 15-09-47. — 828×56—13.

BADIA (Victoire), Lerida (Espagne), 18-06-37. — 1148×55—66.

BASCIANO (Benito), Tunis, 11-03-37. — 16943×55—96.

BASCIANO (Armand), Tunis, 25-04-38. — 16943×55—96.

BASCIANO (Joseph), Tunis, 15-05-35. — 16943×55—96.

BELLICINI (Marie), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 09-08-44. — 11223×55—51.

BEMBENEK (Irène), Paris, 12-08-12. — 17253×55—39.

BERNARDIS (Bruno), Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 24-11-49. — 17373×55—26.

BERTOLOZZI (Mariuccia), Bagni di Lucca (Italie), 03-12-41. — 13600×55—69.

BONATO (Jean), Loyes (Ain), 18-01-50. — 16749×54—01.

BONATO (Eufrosino), Conco (Italie), 09-02-15. — 16749×54—01.

BONATO (Bortolo), Conco (Italie), 16-10-43. — 16749×54—01.

BONATO (Silvano), Marostica (Italie), 06-12-40. — 16749×54—01.

BORGOGNO (Jeanne), Saint-Jean-sur-Erve (Mayenne), 11-06-42. — 4647×51—53.

CADARIO (Paulette), Carpentras (Vaucluse), 22-01-45. — 33921×39—84.

CERAOLO (Vincenzo), Valledolmo (Italie), 07-07-36. — 9744×55—55.

CERAOLO (Rocchina), Pisticci (Italie), 17-08-16. — 9744×55—55.

CERAOLO (Anna), Tulle (Corrèze), 07-10-49. — 9744×55—55.

CERAOLO (Filippo), Valledolmo (Italie), 11-05-38. — 9744×55—55.

CERAOLO (Venere), Valledolmo (Italie), 30-12-40. — 9744×55—55.

CERAOLO (Jean), Neuvic (Corrèze), 01-09-51. — 9744×55—55.

CHEMAMA (Liliane), Tunis, 12-12-36. — 11590×48—96.

CHEMAMA (Marie), Tunis, 07-03-43. — 11590×48—96.

DASTOLI (Dominique), Palermiti (Italie), 21-02-41. — 14112×54—11.

DASTOLI (Maria), Palermiti (Italie), 26-02-38. — 14112×54—11.

DEL VECCHIO (Jean-Pierre), Gap (Hautes-Alpes), 25-08-55. — 1863×54—05.

DELLA-BIDIA (Gabrielle), Givors (Rhône), 05-06-51. — 1008×56—69.

FEDRIGO (Suzanne), Lavergne (Lot-et-Garonne), 01-08-44. — 7330×51—47.

FEDRIGO (Gérard), Lavergne (Lot-et-Garonne), 19-09-42. — 7330×51—47.

FENDORF (Jean-Claude), Roye (Somme), 07-06-46. — 17372×55—80.

FENDORF (Alain), Roye (Somme), 21-05-52. — 17372×55—80.

FENDORF (Annie), Roye (Somme), 05-07-50. — 17372×55—80.

GIULIANO (Giuseppe), la Mure (Isère), 08-08-46. — 16524×55—38.

ISOLDA (Aldo), Dragoni (Italie), 08-09-47. — 49×55—18.

ISOLDA (Fernand), Langogne (Lozère), 27-10-52. — 49×55—18.

ISOLDA (Giacomo), Dragoni (Italie), 30-06-50. — 49×55—18.

ISOLDA (Alessandro), Dragoni (Italie), 01-11-36. — 49×55—18.

KRUPA (Jean), la Celle-Guenand (Indre-et-Loire), 29-01-43. — 17391×55—75.

MACHAJ (Jacky), Blanzat (Puy-de-Dôme), 28-07-50. — 919×56—63.

MACHAJ (Christian), Crevant-Laveine (Puy-de-Dôme), 30-06-44. — 919×56—63.

MARTIN (Maria), Pordenone (Italie), 13-09-36. — 17393×55—47.

MARTIN (Aldo), Pordenone (Italie), 27-09-41. — 17393×55—47.

MIGLIORE (Michel), Serradifalco (Italie), 14-02-38. — 10093×52—30.

MITSCHL (Anna-Maria), Picauville (Manche), 03-07-49. — 16331×55—50.

NITSCHL (Charles), Teplice (Tchécoslovaquie), 30-10-41. — 16331×55—50.

NITSCHL (Paul), Teplice (Tchécoslovaquie), 28-10-39. — 16331×55—50.

PAULETTI (Claude), Besnate (Italie), 03-03-42. — 2544×50—06.
PAZ (Annie), Decazeville (Aveyron), 03-08-50. — 12356×55—12.
PAZ (Lydia), Decazeville (Aveyron), 01-09-53. — 12356×55—12.
POTEREJKO (Irène), Malo-les-Bains (Nord), 03-03-54. — 16184×55—59.
POTEREJKO (Ghislaine), Malo-les-Bains (Nord), 10-11-51. — 16184×55—59.
RICCI (Franc), Capannori (Italie), 06-07-46. — 12071×55—13.
RODRIGUES (Antoine), Cahors (Lot), 22-02-40. — 16574×55—46.
RUIU (Anna), Nuoro (Italie), 03-05-44. — 8768×53—07.
RUIU (Dino), le Teil (Ardèche), 03-12-49. — 8768×53—07.
RUIU (Elie), Nuoro (Italie), 05-07-40. — 8768×53—07.
RUIU (François), Nuoro (Italie), 16-01-42. — 8768×53—07.
RUIU (Mario), Viviers (Ardèche), 23-08-51. — 8768×53—07.
RUIU (Pina), Nuoro (Italie), 27-12-47. — 8768×53—07.
SAIZ (Yvan), Cuenca (Espagne), 15-07-36. — 15182×55—30.
SALA (Giuseppe), Toano (Italie), 02-07-41. — 13987×55—13.
SALA (Ornella), Toano (Italie), 27-06-45. — 13987×55—13.
SANCHEZ (Gladys), Saint-Denis (Seine), 18-11-50. — 16575×55—75.
SANCHEZ (José), Madrid (Espagne), 13-04-49. — 16575×55—75.
SANCHEZ (Luis), Nambroca (Espagne), 27-04-46. — 16575×55—75.
SCRIVANI (Louisa), Farini d'Olmo (Italie), 06-08-40. — 390×56—75.
SCRIVANI (Rosa), Longjumeau (Seine-et-Oise), 12-10-49. — 390×56—75.
SCRIVANI (Bruna), Farini d'Olmo (Italie), 04-10-42. — 390×56—75.
SEIDEL (Marguerite), Zuffenhausen (Allemagne), 18-01-41. — 15993×55—57.
SGUERZI (Lino), le Havre (Seine-Maritime), 02-08-51. — 16702×55—78.
SIODMAK (Monique), Paris, 02-08-40. — 13903×50—78.
SLASKI (Christian), Montigny-en-Ostrevent (Nord), 15-09-47. — 107×56—59.
SMADJA (Fabienne), Tunis, 09-07-51. — 17294×55—96.
SMADJA (Daniel), Tunis, 21-07-47. — 17294×55—96.
SMADJA (Victor), Tunis, 11-11-44. — 17294×55—96.
SOPENA (Marie-Thérèse), Bordeaux (Gironde), 04-06-51. — 16264×55—33.
TARRES (Michelle), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 14-07-40. — 4700×51—66.
TARRES (Antoine), Gerone (Espagne), 02-04-36. — 4700×51—66.
VIVES (Jacques), Millas (Pyrénées-Orientales), 25-07-48. — 7866×55—66.
VIVES (Montserrat), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 28-05-51. — 7866×55—66.
VIVES (Antoine), Millas (Pyrénées-Orientales), 15-09-51. — 7866×55—66.
WAWRZYNIAK (Jean-Claude), Barlin (Pas-de-Calais), 29-06-41. — 16711×55—62.
WAWRZYNIAK (Léon), Barlin (Pas-de-Calais), 05-07-38. — 16711×55—62.
WONG (Bernard), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 01-02-48. — 15909×55—98.
WONG (Jean-Claude), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 13-01-53. — 15909×55—98.
WONG (Jocelyne), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 14-02-47. — 15909×55—98.
WONG (Michelle), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 02-08-51. — 15909×55—98.
WONG (Paula), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 19-03-45. — 15909×55—98.
WONG (René), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 11-08-54. — 15909×55—98.
WONG (Raymonde), Bourail (Nouvelle-Calédonie), 27-08-43. — 15909×55—98.
YASSIN (Faten), Abidjan (Côte d'Ivoire), 29-03-54. — 12475×55—98.
YASSIN (Wafic), Abidjan (Côte d'Ivoire), 01-02-51. — 12475×55—98.

Art. 4. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 17 avril 1956.

A seize heures. — SEANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de sept membres du comité constitutionnel.

2. — Nomination, par suite de vacances, de deux membres de l'Assemblée de l'Union française

3. — Fixation de l'ordre du jour.

4. — Discussion du projet de loi (n° 1399) portant institution d'un fonds national de solidarité.

5. — Eventuellement, discussion d'un projet collectif sur l'exercice 1956.

6. — Discussion du projet de loi (n° 1229) portant amnistie de faits commis au cours et à l'occasion de conflits collectifs du travail et de manifestations sur la voie publique.

7. — Discussion du projet de loi (n° 1230) relatif au laboratoire national de la santé publique.

8. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Cermolacce et plusieurs de ses collègues (n° 314) tendant à inviter le Gouvernement à reviser par décret, à compter du 1er juillet 1955, les salaires forfaitaires des marins, dans les conditions prévues par l'article 1a de la loi du 22 septembre 1948; 2° de M. Mazier et plusieurs de ses collègues (n° 384) tendant à inviter le Gouvernement à reviser par décret les salaires forfaitaires des marins, dans les conditions prévues par l'article 11 de la loi du 22 septembre 1948. (N° 1051. — M. Marcel Hamon, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 18 avril 1956 à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Communication du président.

II. — Rapport de M. July sur la proposition de résolution (n° 472) de M. Depreux tendant au développement pacifique de l'énergie atomique en Europe.

La commission de la défense nationale se réunira (local de la commission n° 213):

1° Le mercredi 18 avril 1956, à dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1011) de M. Beauguitte tendant à appliquer certaines modalités à la relève des cadres stationnés en Afrique du Nord;

La proposition de loi (n° 1020) de M. Dorey concernant certains personnels militaires ayant servi en Indochine.

II. — Eventuellement, avis sur le collectif de 1956: crédits militaires.

III. — Rapport de M. Dumortier sur la proposition de loi (n° 321) de M. Quinson relative aux conditions de prise de rang de certains sous-lieutenants de réserve.

IV. — Rapport de Mme Prin sur sa proposition de loi (n° 709) tendant à relever le taux des allocations militaires.

V. — Rapport de M. Gaillemin sur les propositions de loi et de résolution (nos 290 et 686) de M. Méhaignerie et de M. Hénault tendant à créer des promotions hors concours dans la Légion d'honneur au profit d'anciens combattants de 1914-1918.

VI. — Questions diverses.

2° Le jeudi 19 avril 1956, à dix heures.

Audition de M. Bourgès-Maunoury, ministre de la défense nationale et des forces armées, sur la situation militaire en Algérie.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 18 avril 1956, à onze heures (local de la commission n° 249):

I. — Rapport de M. Regaudie sur le projet de loi (n° 1230) relatif au laboratoire national de la santé publique.

II. — Questions diverses.

III. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 1399) portant institution d'un fonds de solidarité nationale.

La commission de la justice et de législation se réunira (local de la commission n° 250) :

1° Le mardi 17 avril 1956, à dix heures.

Examen du projet de loi (n° 1229) portant amnistie de faits commis au cours et à l'occasion de conflits collectifs du travail et de manifestations sur la voie publique. Nomination du rapporteur.

2° Le mercredi 18 avril 1956, à dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 967) de M. Maton accordant le maintien dans les lieux aux travailleurs logés accessoirement à leur contrat de travail ;

La proposition de loi (n° 736) de M. Quinson substituant les collectivités locales aux droits des occupants de locaux d'habitation dirigés vers les hospices de vieillards ;

La proposition de loi (n° 1012) de M. Vigier relevant de la forclusion certains locataires commerçants ;

La proposition de loi (n° 849) de M. Alphonse Denis abrogeant certaines dispositions du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux ;

La proposition de loi (n° 461) de M. André Hugues relative à la location-gérance des fonds de commerce ;

La proposition de loi (n° 883) de Mme Rabaté portant statut des hôtels et meublés ;

La proposition de loi (n° 415) de M. Klock tendant à réprimer la concurrence déloyale ;

La proposition de loi (n° 1252) de M. Hernu tendant à prévenir la multiplication des avortements criminels par la prophylaxie anticonceptionnelle ;

La proposition de loi (n° 1309), modifiée par le Conseil de la République, relative aux infractions commises à l'égard des victimes d'accidents ;

La proposition de loi (n° 1305), modifiée par le Conseil de la République, relative aux délais de recours contentieux en matière administrative ;

La proposition de loi (n° 887) de M. Lefranc modifiant l'article 23 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre.

II. — Communication de M. Lefranc sur le remplacement des membres de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944.

III. — Suite du rapport de Mme Rabaté sur : 1° la proposition de loi (n° 520) de M. Bouxom tendant à interdire toute expulsion de locataires ou d'occupants de locaux d'habitations sans relogement préalable des intéressés dans des conditions normales ; 2° la proposition de résolution de M. Gautier (n° 303) tendant à inviter le Gouvernement à faire surseoir à toute expulsion de locataires pendant les mois d'hiver, tant que les intéressés n'auront pas été relogés dans des conditions normales maintenant la cohésion de la famille (2e partie).

IV. — Rapport de M. Mignot sur le rapport repris (n° 534) tendant à modifier le décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux.

V. — Rapport de M. Péron sur la proposition de loi (n° 628) de M. Raymond Guyot tendant à abroger les lois et décrets portant augmentation des loyers.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 19 avril 1956, à dix heures (local de la commission n° 211) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 890) de M. Guislain tendant à créer une autoroute Lille—Paris et se prolongeant sur Valenciennes ;

La proposition de résolution (n° 963) de M. Midol tendant à revaloriser les salaires des cheminots ;

La proposition de résolution (n° 1013) de M. Marcel Noël tendant à accorder une prime exceptionnelle de rendement à tous les personnels des ponts et chaussées exclus du bénéfice du décret du 3 janvier 1952.

II. — Rapport de M. Auban sur le projet de loi (n° 69), adopté par le Conseil de la République, sur la responsabilité du transporteur au cas de transport aérien.

III. — Rapport de M. Parrot sur la proposition de résolution (n° 525) de M. Gozard tendant à réaliser l'amélioration des ouvrages de signalisation dans la forêt de Tronçais (Allier).

IV. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le mercredi 18 avril 1956, à neuf heures trente (local de la commission n° 208) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 506) de M. Henri Meck tendant à modifier l'article 10 de la loi du 28 octobre 1946 pour faire bénéficier les Français sinistrés à l'étranger de la législation sur les dommages de guerre ;

La proposition de loi (n° 507) de M. Henri Meck tendant à modifier l'article 8 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre ;

La proposition de loi (n° 948) de M. Crouan tendant à l'attribution de dommages de guerre aux patrons de pêche victimes de réquisitions allemandes ;

La proposition de loi (n° 1010) de M. Beauguitte tendant à accélérer le règlement des dommages de guerre mobiliers.

II. — Rapport de M. Nisse sur le rapport repris (n° 476) relatif à la codification des textes législatifs sur les dommages de guerre.

III. — Rapport de M. Denvers sur la proposition de loi (n° 570), modifiée par le Conseil de la République, tendant à modifier diverses dispositions de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

IV. — Audition de M. Langlet, secrétaire général de l'union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 19 avril 1956, à dix heures (local de la commission n° 249) :

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 925) de M. Emile Hugues tendant à rétablir les dispositions de la loi du 5 avril 1884 en matière d'élections municipales ;

La proposition de loi (n° 1042) de M. Senghor relative à la revision du titre VIII de la Constitution.

III. — Nomination d'un rapporteur sur le renouvellement de la Haute Cour de justice.

IV. — Suite de la discussion du rapport de M. Bouxom sur l'interprétation et la modification de certains articles du règlement.

V. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 17 avril 1956, à quinze heures trente (local de la commission n° 264) :

I. — Audition de M. Gazier, ministre des affaires sociales, sur le projet de loi portant institution d'un fonds national de solidarité.

II. — Rapport de M. Gagnaire sur le projet de loi portant institution d'un fonds national de solidarité.

III. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 31 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 17 avril 1956, à quatorze heures, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 17 avril 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Michel Debré a l'honneur d'appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, sur le fait que la population israélite du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie paraît fuir l'Afrique du Nord française ; et lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à cet égard : entend-il encourager ou limiter cet exode ; quelles garanties entend-il donner aux minorités, notamment en Tunisie et au Maroc. (N° 666.)

II. — M. Michel Debré a l'honneur de demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'estime pas nécessaire de rappeler au Gouvernement des Etats-Unis qu'en aucun cas les obligations militaires de la France, telles qu'elles sont déterminées par le pacte Atlantique, ne peuvent porter atteinte aux impératifs de notre sécurité et à nos exigences nationales tant en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie, et que certaines réflexions, publiquement émises à cet égard par des personnalités responsables du Gouvernement américain, ne peuvent que nuire gravement aux relations franco-américaines et à l'avenir du pacte Atlantique. (N° 667.)

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelle attitude il compte adopter à la suite de la décision prise par la commission de tutelle de l'Organisation des Nations Unies de convoquer les représentants de trois associations du Cameroun dissoutes en raison de leurs appels à la révolte et de l'appui qu'elles recevaient de l'étranger. (N° 668.)

IV. — M. Kotouo demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles sont ses intentions quant à l'institution des cadres territoriaux de la fonction publique qui doivent se substituer aux cadres généraux actuellement existants pour l'outre-mer, et si le projet déposé par le Gouvernement précédent sera maintenu; il aimerait que soient précisées à cet égard les dispositions spéciales envisagées pour le Cameroun et pour le Togo en fonction de leur statut particulier. (N° 710.)

V. — M. Edmond Michelet attire l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur le caractère illégal de la circulaire confidentielle relative à l'établissement en 1955 du travail d'avancement concernant les officiers d'active et sur les conséquences très graves qui peuvent découler de son application. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il compte prendre pour rendre sans objet les dispositions illégales et injustes de cette circulaire. (N° 704.)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Julien Brunhes demande à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme: quel est le déficit actuel de la Régie autonome des transports parisiens; quels sont les motifs de ce déficit, étant donné que le statut de la R. A. T. P., voté en 1948 par le Parlement, a prévu les procédures permettant la réalisation de l'équilibre des recettes et des dépenses: quelles sont, en fonction de la recherche de cet équilibre, les modifications de structure dont le Gouvernement envisage de demander le vote au Parlement.

3. — Discussion de la proposition de loi de M. Jozeau-Marigné, tendant à modifier l'article 2 de l'acte dit loi du 16 novembre 1940 relatif aux sociétés anonymes. (N°s 322 et 414, session de 1955-1956. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Georges Pernot, Borgeaud, Michel Debré, Peschaud, Alain Poher, Rogier, Alex Roubert et Zèle, tendant à demander à l'Assemblée nationale d'ouvrir d'urgence la deuxième phase de la procédure de revision constitutionnelle qui a fait l'objet de la résolution votée à la majorité absolue par les deux assemblées, les 24 mai et 19 juillet 1955. (N°s 288 et 378, session de 1955-1956. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

Rappel de convocation de commission.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le mercredi 18 avril 1956, à dix heures (local n° 221):

Examen des amendements à la proposition de loi (n° 204, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 17 avril 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant au territoire des Etablissements français de l'Océanie les dispositions de la loi du 12 août 1902, qui modifient l'article 9 de la loi du 25 ventôse an XI et abrogent les articles 2, 3 et 4 de la loi du 21 juin 1843 sur la forme des actes notariés. (N°s 173, année 1955, et 153, session 1955-1956. — M. Antonini, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant démonétisation de jetons métalliques de un et deux francs émis au Cameroun antérieurement à 1949. (N°s 147 et 182, session 1955-1956. — M. Marcel Léger, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à améliorer la situation de la propriété foncière dans les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 5 et 208, session 1955-1956. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Pierre Cornet, tendant à inviter le Gouvernement à aménager le système de la gestion pure et simple utilisé pour l'exécution du budget dans les territoires d'outre-mer. (N°s 41 et 110, session 1955-1956. — M. Pierre Cornet, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le jeudi 19 avril 1956, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Proposition (n° 51, session 1955-1956) relative à la fourniture outre-mer de denrées excédentaires de la métropole. — Avis de M. Reyt; discussion.

II. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications du service des transmissions de la marine.

Un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications du service des transmissions de la marine aura lieu à Paris et dans les principaux ports de la métropole et d'outre-mer les 24, 25 et 26 septembre 1956.

Deux places sont mises au concours, mais ce nombre pourra être porté à quatre si la situation des effectifs et le niveau du concours le permettent.

Une notice imprimée donnant le programme complet des épreuves, ainsi que divers renseignements concernant cette carrière, sera adressée aux candidats qui en feront la demande au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) (direction centrale des travaux immobiliers et maritimes), 2, rue Royale, Paris (8e).

Avis de concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications du service des travaux maritimes.

Un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications du service des travaux maritimes aura lieu à Paris et dans les principaux ports de la métropole et d'outre-mer les 24, 25 et 26 septembre 1956.

Quatre places sont mises au concours, mais ce nombre pourra être porté à huit si la situation des effectifs et le niveau du concours le permettent.

Les inscriptions seront reçues à Paris et dans les ports jusqu'au 1er juillet 1956.

Une notice imprimée donnant le programme complet des épreuves, ainsi que divers renseignements concernant cette carrière, sera adressée aux candidats qui en feront la demande au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) (direction centrale des travaux immobiliers et maritimes), 2, rue Royale, Paris (8e).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours (Etablissements nationaux de bienfaisance.)

Des concours auront lieu, à partir du 21 mai 1956, à l'hospice national des Quinze-Vingts, pour le recrutement de:

Quatre chefs de clinique;
Sept chefs de clinique adjoints;
Onze assistants de clinique au moins (titulaires et stagiaires);
Quatre assistants de clinique à titre étranger.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de l'établissement, 28, rue de Charenton, à Paris (12e), où les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 15 mai 1956 inclus, dernier délai.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES

Avis relatif à l'importation de chevaux de boucherie.

Un contingent de 3.000 chevaux de boucherie, originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) est ouvert à l'importation; il est réservé à la Société interprofessionnelle du bétail et des viandes (S. I. B. E. V.), 11, rue de Milan, Paris.

Les importateurs privés peuvent participer à la réalisation des opérations, sous le couvert de licences qui seront délivrées pour le compte de la S. I. B. E. V. dans les conditions fixées par une note dont ils peuvent prendre connaissance, à partir du 16 avril 1956 à dix heures, jusqu'au 21 avril 1956 inclusivement, soit auprès de ladite société, soit auprès du département de l'agriculture (service des affaires économiques, 5e bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e) (escalier D, 1er étage, pièce 326, téléphone: Invalides 50-20, poste 110).

Avis aux importateurs de tomates originaires et en provenance d'Espagne.

Les importations de tomates originaires et en provenance d'Espagne prévues par l'avis du 9 mars 1956, modifié par l'avis du 25 mars 1956, sont suspendues à compter du lendemain de la date de publication du présent avis, inclusivement.

Avis aux importateurs de haricots verts originaires et en provenance d'Espagne.

La date limite des importations de haricots verts originaires et en provenance d'Espagne, prévue par l'avis du 27 novembre 1955, est reportée du 20 avril au 30 avril 1956 inclus.

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs en provenance d'Espagne.

(Poste 17 de l'accord commercial franco-espagnol du 10 novembre 1955.)

Comme suite aux dispositions du titre VI de l'avis publié au *Journal officiel* du 27 novembre 1955, les importateurs sont informés qu'un contingent de 10.000 tonnes de pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne sera ouvert à l'importation à partir du 15 avril 1956 jusqu'au 15 mai 1956 inclus.

Cette importation sera réalisée sous le couvert de certificats d'importation conformément aux dispositions du titre IV et selon la procédure définie par le titre III, section 1 (§ II) du chapitre 1er de l'avis 483 de l'Office des changes, inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation, modèle C1 en deux exemplaires, conformes à l'annexe V de l'avis précité, et règlement après importation.

Indépendamment des indications habituelles, les certificats d'importation devront comporter, en tête de l'imprimé, en caractères très apparents, une référence au présent avis.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane ci-après, dans la limite de tonnage indiquée pour chacun d'eux:

Cerbère-gare: 6.500 tonnes.

Le Perthus-route: 3.000 tonnes.

Hendaye-gare: 500 tonnes.

Le contingent sera clos lorsque le tonnage indiqué ci-dessus pour chacun des bureaux de frontière sera atteint et, au plus tard, le 15 mai 1956 à l'heure de fermeture des bureaux de douane. En aucun cas, ce délai ne sera dépassé au titre de la présente ouverture de contingent et, notamment, il ne sera pas fait application de l'article 25 du code des douanes.

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDÉES PENDANT LE MOIS DE MARS 1956

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION ADRESSE ou raison sociale des usagers	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros					
		1. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	531	Société à responsabilité limitée Compagnie électro-domestique, 40, rue du Colisée, à Paris. (Usage: 82, rue Robespierre, à Bagnolet [Seine].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	26 mars 1956	
H. A.	584	Société anonyme Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage: 34, boulevard de la Rochelle, à Bar-le-Duc [Meuse].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 8 F.	19 mars 1956.	
H. A.	585	Société anonyme Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage: 25, rue Saint-Ferréol, à Marseille [Bouches-du-Rhône].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 8 F.	15 mars 1956.	
H. A.	586	Société anonyme Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage: 20, boulevard Victor-Hugo, à Montpellier [Hérault].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 8 F.	15 mars 1956.	
H. A.	588	Société anonyme Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage: 5, boulevard Bancel, à Valence [Drôme].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 8 F.	28 mars 1956.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0535	Société anonyme d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine, 10, rue du Général-Foy, à Paris. (Usage : 27, rue Fleyel, à Saint-Denis (Seine).)	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	10 mars 1956.	Remplace la machine H n° 0726.
H.	0536	Société à responsabilité limitée Crédit commercial de l'Anjou, 50, rue Parcheminerie, à Angers (Maine-et-Loire).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 999,90 F.	28 mars 1956.	
H.	0538	Société anonyme Nouvelles huileries et savonneries françaises, 15, place Alexandre-Labadié, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	14 mars 1956.	
		III. — *Type M de la Société des machines Havas.*				
H. M.	1035	Société à responsabilité limitée dite « Société basquaise des grands magasins », 20, place Georges-Clemenceau, à Biarritz (Basses-Pyrénées). (Usage : 28 et 30, rue du Maréchal-Foch, à Tarbes [Hautes-Pyrénées].)	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	7 mars 1956.	
H. M.	1037	Société à responsabilité limitée Manufacture industrielle de cycles et motocycles, rue de la Gare, à Machécoul (Laire-Inférieure).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	7 mars 1956.	
H. M.	1038	Société anonyme Magasins pyrénéens, 77, boulevard Malesherbes, à Paris. (Usage : 20, place Georges-Clemenceau, à Pau [Basses-Pyrénées].)	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	19 mars 1956.	
H. M.	1039	M. Léopold Bellocq, administrateur d'immeubles, 28, boulevard Malesherbes, à Paris.	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	29 février 1956.	
H. M.	1048	Société en commandite simple Meaux et Cie (CEGECO), 4, rue de la Michodière, à Paris.	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	3 mars 1956.	
H. M.	1056	Société anonyme Union économique de Nice, 5, avenue de la Victoire, à Nice (Alpes-Maritimes).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	28 mars 1956.	Remplace la machine H. M. n° 417.
H. M.	1057	Société en commandite simple L'Union économique de Savoie, 5, rue Favre, à Chambéry (Savoie).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	19 mars 1956.	
H. M.	1059	Société anonyme Compagnie générale du lait, à Rumilly (Haute-Savoie).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	8 mars 1956.	Remplace la machine H. E. n° 559.
H. M.	1067	Société anonyme Jesel et Widemann, 95, boulevard Félix-Faure, à Aubervilliers (Seine).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	26 mars 1956.	
H. M.	1068	Société anonyme Manufacture de chaussures Rousset, 5, avenue Victor-Hugo, à Blois (Loir-et-Cher).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	8 mars 1956.	
H. M.	1077	Société anonyme Port-Cros, 131, boulevard Sébastopol, à Paris.	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	5 mars 1956.	
H. M.	1078	Société anonyme Etablissements B. Bohin fils, 72, rue Rambuteau, à Paris.	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	6 mars 1956.	Remplace la machine H. E. n° 148.
H. M.	1079	Société anonyme Etablissements Arsène Saupiquet, 128, route de Paris, à Nantes (Loire-Inférieure).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1086	Société anonyme Outillage électrique Silex, 170, rue Sadi-Carnot, à Bagnolet (Seine).	Havas,	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	23 mars 1956.	Remplace la machine H. E. n° 157.
H. M.	1087	Société anonyme dite Société des pétroles Shell Berre, 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 1, place Livet, à Nantes [Loire-Inférieure].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	20 mars 1956.	Remplace la machine H. E. n° 642.
H. M.	1089	M. Jean Roetynck, propriétaire de l'établissement Les Textiles du Centre, 1, rue Cruveilhier, à Limoges (Haute-Vienne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	28 mars 1956.	
H. M.	1096	Société anonyme Etablissements Hutchinson, 2, rue Balzac, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	28 mars 1956.	Remplace la machine H. E. n° 488.
H. M.	1099	Société anonyme Virax, Etablissements Metivier-Lang, 42, rue Servan, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	28 mars 1956.	
H. M.	1106	Société anonyme Comptoir industriel d'étirage et profilage de métaux, 30, avenue de Messine, à Paris. (Usage : 20, rue Fouquet, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	27 mars 1956.	
H. M.	1203	Société à responsabilité limitée Bendix Home Appliances France, 40, rue du Colisée, à Paris. (Usage : 82, rue Robespierre, à Bagnolet [Seine].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	26 mars 1956.	Remplace la machine H. A. n° 419.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
H. M.	1260	M. Robert Pieronne, propriétaire des Etablissements Pieronne-Malbezin, route de Provin, à Carvin (Pas-de-Calais).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1956.	
H. M.	1292	Société à responsabilité limitée Etablissements Netter, 10, rue du Galiz, à Colmar (Haut-Rhin).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1956.	
H. M.	1311	Société anonyme dite Société arlésienne de crédit automobile (S. A. C. A.), 42, rue de la République, à Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1341	Société anonyme Etablissements Regnault, 236, rue Faventines, à Valence (Drôme).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1364	Société anonyme Comptoir horlogerie du Centre, 67, avenue Victoria, à Vichy (Allier).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	28 mars 1956.	
H. M.	1380	Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Avignon, 81 *bis*, rue Joseph-Vernet, à Avignon. (Usage : route d'Orange, à Vaison [Vaucluse].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	7 mars 1956.	
H. M.	1381	Société à responsabilité limitée Etablissements Pichon, 154, avenue de Chabeuil, à Valence (Drôme).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1382	Société anonyme Pierre Masviel et fils, 22, rue Jean-Jaurès, à Valence (Drôme). (Usage : 154, avenue de Chabeuil, même ville.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1392	Société à responsabilité limitée Etablissements Gaquière frères, 13, rue Neyranne, à Tonneins (Lot-et-Garonne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	7 mars 1956.	
H. M.	1413	Société anonyme Etablissements G. Favrot, 22, rue Loyson-de-Chastelus, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1956.	
H. M.	1422	Société anonyme Petercem, 210, avenue Félix-Faure, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1431	Société anonyme Banque régionale de l'Ain, 2, avenue Alsace-Lorraine, à Bourg (Ain). (Usage : 7, avenue Jean-Jaurès, à Oyonnax [Ain].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1432	Société anonyme Riva-Sports-Industries, 14, rue de Madrid, à Vichy (Allier).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	28 mars 1956.	
H. M.	1433	Société des Etablissements Saint-Joseph, 36, rue Gravelotte, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	7 mars 1956.	
H. M.	1434	Société anonyme A. Kiener et Cie, 34, rue du Grillenbreit, à Colmar (Haut-Rhin).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1956.	
H. M.	1440	Société à responsabilité limitée Etablissements Pelleray, 33, rue Danielle-Casanova, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	29 février 1956.	
H. M.	1452	Société à responsabilité limitée Auxiliaire d'équipement, 48, boulevard Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or). (Usage : 6, rue du Rempart-Saint-Pierre, à Chalon-sur-Saône [Saône-et-Loire].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1956.	
H. M.	1460	Société anonyme Fromageries F. Paul Renard, 8, avenue Camoëns, à Paris. (Usage : à la Chapelle-Vieille-Forêt [Yonne].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1956.	
H. M.	1461	Société anonyme La Littorale, 53, avenue Paul-Riquet, à Béziers (Hérault).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1462	Société anonyme Etablissements Valette et Pavon, 17, rue Masséna, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	20 mars 1956.	
H. M.	1463	Société anonyme Etablissements veuve Montenay et ses fils, 17, rue du Président-Wilson, à Châtellerault (Vienne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
H. M.	1470	Société anonyme Tissages de soieries réunis, 21, rue de la Banque, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	6 mars 1956.	Remplace la machine H. A. n° 400.
H. M.	1471	Société anonyme Bazar de l'Hôtel de Ville (B. H. V.), 55, rue de la Verrerie, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	5 mars 1956.	
H. M.	1474	M. Georges Loras, à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	28 mars 1956.	
H. M.	1480	Société anonyme Anciens établissements Evette-Germain et Cie, 93, rue Henri-Barbusse, à Aubervilliers (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	22 mars 1956.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		IV. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. M.	0516	Société en nom collectif Etablissements Rousseau frères, route Nationale, à Ascq (Nord).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	15 mars 1956.	
S. M.	0726	Société à responsabilité limitée Etablissements Genest et Cie, 27, route de Vénissieux, à Lyon (Rhône).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	14 mars 1956.	Remplace la machine S. M. n° 0131.
S. M.	0731	Société anonyme Etablissements Adolphe Lafont, 146, avenue des Frères-Lumière, à Lyon (Rhône).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	Remplace la machine S. U. n° 184.
S. M.	0735	Société à responsabilité limitée Pierre Humeau et ses fils, à Beaupréau (Maine-et-Loire).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	28 mars 1956.	
S. M.	0739	Société anonyme des Etablissements Gringoire, 14, avenue de la République, à Pithiviers (Loiret).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	28 mars 1956.	Remplace la machine S. M. n° 0179.
S. M.	0740	M. Maillard, notaire, 10, rue des Ursulines, à Saint-Denis (Seine).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 999 F.	21 mars 1956.	
S. M.	0741	Société anonyme André Jamet, 1, rue Sidi-Brahim, à Grenoble (Isère).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
S. M.	0742	M. Marcel Pêcheur, propriétaire de l'établissement commercial Biscuiterie Flor, rue Desmazes, à Montpellier (Hérault).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	28 mars 1956.	
S. M.	0746	Société anonyme La Martiniquaise, 148, rue de Paris, à Charenton (Seine).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	5 mars 1956.	
S. M.	0747	Société anonyme La Nautique sportive, 80, rue des Archives, Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	5 mars 1956.	
S. M.	0749	Société anonyme National crédit auto, 7, cours Tournon, à Bordeaux (Gironde).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
S. M.	0751	Société à responsabilité limitée Les Distributeurs de liquides, 32, rue de la Gare, à Arcueil (Seine).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	21 mars 1956.	
		V. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*				
N. H.	1077	M. Ladislas Rado, 3, rue Saint-Guillaume, à Courbevoie (Seine).	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	29 février 1956.	
N. H.	1105	Société coopérative ouvrière de production Ateliers électriques et métallurgiques du Loiret, 18, quai du Mail, à Meung-sur-Loire (Loiret).	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
N. H.	1107	Société anonyme Dusart et Landini, 13 et 15, boulevard des Filles-du-Calvaire, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	3 mars 1956.	
N. H.	1108	Société à responsabilité limitée dite « Société française de transmissions florales », 9, rue Alfred-de-Vigny, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	15 mars 1956.	
N. H.	1109	Société anonyme Machines à bois Chambon, 31, rue Picpus à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	15 mars 1956.	
N. H.	1110	Société anonyme Grappin-Annat, 50, rue des Vinaigriers, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 99 F.	3 mars 1956.	
N. H.	1112	Société à responsabilité limitée Stupap, 188, rue de la Roquette, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	3 mars 1956.	
N. H.	1113	Société à responsabilité limitée Outillage de Saint-Etienne, 59, rue J.-B.-Clément, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	2 mars 1956.	
N. H.	1114	Société à responsabilité limitée Le Lit Pardon, 95, 97, avenue de Choisy, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	15 mars 1956.	
N. H.	1115	Société anonyme Isorel (société pour la fabrication d'isolants et revêtements ligneux), 67, boulevard Haussmann, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1956.	
N. H.	1117	Société anonyme Compagnie industrielle du jouet, 50, rue d'Hauteville, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1956.	
N. H.	1118	Société anonyme Unirens, établissements Francis Derville, 93, rue Montmartre, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1956.	
N. H.	1120	Société anonyme dite « Société alsacienne de participations et de crédit », ex-La Houve, 20, rue de Lisbonne, à Paris. (Usage : 76, avenue Kléber, à Paris.)	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	28 mars 1956.	Remplace la machine N. H. n° 1048.

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE MARS 1956

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	178	Société Lloyds et National Provincial Foreingn Bank Limited, 43, boulevard des Capucines, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 8 F.	7 mars 1956.	Machine retirée le 6 janvier 1956.
H. A.	182	Société anonyme Crédit lyonnais 19, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage : à Boulogne-sur-Mer [Pas-de-Calais].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 8 F.	27 mars 1956.	Machine retirée le 19 mars 1956.
H. A.	254	Société anonyme Lambert et Valette, 21, rue Louis-Blanc, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 15 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 5 mars 1956.
H. A.	257	Société anonyme Lambert et Valette, 21, rue Louis-Blanc, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 15 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 5 mars 1956.
H. A.	387	Société à responsabilité limitée Projecteurs Cibié, 62, rue Haxo, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	7 mars 1956.	Machine retirée le 30 décembre 1956.
H. A.	400	Société anonyme Tissages de soieries réunis, 24, rue de la Banque, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	6 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1470.
H. A.	419	Société à responsabilité limitée Bendix Home Appliances France, 40, rue du Colisée, à Paris. (Usage : 82, rue Robespierre, à Bagnolet [Seine].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	26 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1203.
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0600	Société anonyme Anciens établissements Servant Frères, 7, boulevard du Pont-Joubert, à Poitiers (Vienne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	14 mars 1956.	Machine retirée le 21 février 1956.
H.	0700	Société à responsabilité limitée Davesne et Devillers (Ancienne maison Burthe), 9, rue des Déchargeurs, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 99,90 F.	29 mars 1956.	Machine retirée le 30 décembre 1955.
H.	0726	Société anonyme d'électrochimie, d'électrométallurgie et des aciéries électriques d'Ugine, 10, rue du Général-Foy, à Paris. (Usage : 27, rue Pleyel, à Saint-Denis [Seine].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 99,90 F.	10 mars 1956.	Remplacée par la machine H. n° 0535.
		III. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	148	Société anonyme Etablissements B. Bohin fils, 72, rue Rambuteau, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 99,90 F.	6 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1078.
H. E.	157	Société anonyme Outillage électrique Silex, 170, rue Sadi-Carnot, à Bagnolet (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 99,90 F.	23 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1086.
H. E.	488	Société anonyme Etablissements Hutchinson, 2, rue Balzac, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	28 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1096.
H. E.	559	Société anonyme Compagnie générale du lait, à Rumilly (Haute-Savoie).	Havas.	Quittances et effets de commere : 0,10 F à 99,90 F.	8 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1059.
H. E.	599	Société à responsabilité limitée Shell chimie, 29, rue du Berri, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 9 février 1956.
H. E.	614	Société à responsabilité limitée E. R. A., 91, boulevard Voltaire, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	7 mars 1956.	Machine retirée le 30 décembre 1955.
H. E.	612	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 1, place Livet, à Nantes [Loire-Inférieure].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	20 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1087.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		IV. — *Type M de la société des machines Havas.*				
H. M.	336	Société à responsabilité limitée Comptoir des fabricants réunis, 44, rue Vieille-du-Temple, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 7 février 1956.
H. M.	398	Société à responsabilité limitée Textile et confort (T. E. C.), 31, rue des Jeuneurs, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 27 décembre 1955.
H. M.	417	Société anonyme Union économique de Nice, 5, avenue de la Victoire, à Nices (Alpes-Maritimes).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	28 mars 1956.	Remplacée par la machine H. M. n° 1056.
H. M.	539	Société à responsabilité limitée Les Beaux Trousseaux, 5, rue Geoffroy-Marie, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 27 décembre 1955.
H. M.	810	Société à responsabilité limitée Benveniste et Amon, 13, rue de Mulhouse, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mars 1956.	Machine retirée le 10 février 1956.
		V. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. M.	0131	Société à responsabilité limitée Etablissements Genest et Cie, 27, route de Vénissieux, à Lyon (Rhône).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	14 mars 1956.	Remplacée par la machine S. M. n° 0726.
S. M.	0159	Société anonyme Raffineries François, 2, rue Lord-Byron, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	20 mars 1956.	Machine retirée le 6 février 1956.
S. M.	0179	Société anonyme Etablissements Gringoire, 14, avenue de la République, à Pithiviers (Loiret).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	28 mars 1956.	Remplacée par la machine S. M. n° 0739.
S. M.	0345	Société à responsabilité limitée Etablissements Berlis, 42, rue des Jeûneurs, à Paris (anciennement 26, rue Poissonnière, à Paris).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	29 mars 1956.	Machine retirée le 5 janvier 1956.
S. M.	0360	Société à responsabilité limitée Le Petit Trousseau familial, 204, rue Championnet, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 5 janvier 1956.
S. M.	0478	M. Georges Suchod, propriétaire du fonds de commerce connu sous l'enseigne Etablissements Suchod Georges, 64, rue J.-P. Timbaud, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1956.	Machine retirée le 23 janvier 1956.
S. M.	0508	Société anonyme dite « Société commerciale et industrielle bordelaise, 3, cours de Gourgues, à Bordeaux (Gironde).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 mars 1956.	Machine retirée le 9 mars 1956.
S. M.	0510	Société à responsabilité limitée Comptoir textile de France, 17, rue de la Fontaine-au-Roi, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 12 janvier 1956.
S. M.	0641	Société anonyme Société des studios Natkin, 15, avenue Victor-Hugo, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 23 janvier 1956.
S. M.	0658	Société à responsabilité limitée Mon Enfant, 41, rue Coquillière, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mars 1956.	Machine non installée; autorisation rapportée.
S. M.	0672	Société anonyme Krema, 283, rue de Rosny, à Montreuil-sous-Bois (Seine). (Usage: 30, rue du Colisée, à Paris.)	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mars 1956.	Machine retirée le 23 janvier 1956.
		VI. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. U.	184	Société anonyme Etablissements Adolphe Lafont, 146, avenue des Frères-Lumière, à Lyon (Rhône).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	14 mars 1956.	Remplacée par la machine S. M. n° 0731.
S. U.	237	Société à responsabilité limitée René Ledoux et Cie, 29, quai Richelieu, à Bordeaux (Gironde).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	20 mars 1956.	Machine retirée le 6 mars 1956.
S. U.	344	Société à responsabilité limitée dite « Société d'exploitation des licences industrielles et commerciales (S. E. L. I. C.) », boulevard de la Cartonnerie, à Marseille-Saint-Marcel (Bouches-du-Rhône).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	27 mars 1956.	Machine retirée le 1er mars 1956.
S. U.	411	M. Pierre-Camille Gaston, propriétaire du fonds de commerce connu sous l'enseigne: Etablissements Pierre Gaston, 28, rue du Sentier, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	23 mars 1956.	Machine retirée le 12 janvier 1956.
		VII. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*				
N. H.	1048	Société anonyme dite « Société alsacienne de participations et de crédit », ex La Mouvre, 20, rue de Lisbonne, à Paris.	S. E. C. A. P.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	28 mars 1956.	Remplacée par la machine N. H. n° 1120.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Les Ateliers de Construction du Nord de la France

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 424.812.500 F
SIÈGE SOCIAL: BLANC-MISSERON, PAR CRESPIN (NORD)
R. C.: Valenciennes n° 629.

Obligations 4 1/2 0/0 1930 de 1.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 1.583 obligations amorties au treizième tirage effectué le 21 mars 1956** (la société a racheté 392 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
179 et 180	1956
181 à 183	1955
231 à 235	1956
281	1953
321	1955
336 à 340	1951
476 à 478	1956
491 à 495	1956
536 à 539	1956
546 à 550	1951
601 à 605	1956
656 à 660	1956
831 et 835	1956
877 à 880	1956
891 à 895	1956
906 à 910	1956
1.046 à 1.050	1955
1.051	1956
1.055	1956
1.061 à 1.065	1956
1.161 et 1.162	1955
1.171 et 1.172	1956
1.206 et 1.207	1955
1.225	1953
1.226	1954
1.272	1955
1.331 à 1.335	1956
1.351 à 1.355	1956
1.361 à 1.365	1955
1.381	1956
1.386 à 1.388	1951
1.396 à 1.400	1956
1.446 à 1.450	1956
1.527 et 1.528	1954
1.549 et 1.550	1950
1.551	1953
1.578 à 1.580	1956
1.601 à 1.605	1956
1.606 à 1.610	1955
1.614	1951
1.615	1954
1.618 à 1.620	1952
1.635	1955
1.661	1956
1.796 à 1.800	1955
1.806 à 1.810	1955
1.856 à 1.860	1956
1.936 à 1.940	1956
1.956 à 1.960	1956
2.026	1954
2.061 à 2.065	1955
2.081 à 2.085	1956
2.101 et 2.102	1956
2.106	1945
2.146 à 2.150	1956
2.161 à 2.165	1956
2.191	1955
2.211 à 2.215	1956
2.341 et 2.342	1956
2.344 et 2.345	1956
2.400	1954
2.416 à 2.420	1956
2.433 à 2.435	1956
2.641 à 2.645	1950
2.671 à 2.674	1956
2.735	1954
2.766	1955
2.786	1955
2.791 et 2.792	1955
2.811	1955
2.821 à 2.825	1956
2.829 et 2.830	1955
2.887 et 2.888	1952
2.922 à 2.925	1956
2.927 et 2.928	1955
2.931 à 2.935	1956
2.985	1954
3.001	1955
3.003	1955
3.009 et 3.010	1955
3.041 à 3.045	1956
3.074 et 3.075	1955
3.097 et 3.098	1955
3.131	1955
3.171 à 3.175	1956
3.176 à 3.180	1956
3.231	1956
3.331	1954
3.353 et 3.354	1955
3.386 et 3.387	1955
3.426 à 3.430	1956
3.441 à 3.445	1955
3.468 à 3.470	1954
3.471 à 3.473	1956
3.508 à 3.510	1955
3.535	1956
3.556 à 3.558	1956
3.601 à 3.603	1954
3.631 et 3.635	1956
3.741 à 3.743	1956
3.752 à 3.755	1955
3.756 à 3.758	1954
3.851 à 3.855	1956
3.856	1955
3.876 à 3.880	1956
4.018 à 4.020	1956
4.026 à 4.029	1955
4.066 à 4.069	1955
4.136 et 4.137	1956
4.161	1955
4.164 et 4.165	1955
4.236 et 4.237	1956
4.419	1955
4.611 à 4.614	1955
4.727	1955
4.746 à 4.750	1955
4.766 à 4.768	1955
4.797 à 4.800	1955
4.861 à 4.865	1956
4.986 à 4.990	1956
5.027	1955
5.029 et 5.030	1955
5.035	1952
5.185	1954
5.325	1956
5.331 à 5.335	1956
5.351	1955
5.458 et 5.459	1950
5.471	1954
5.541	1954
5.551	1954
5.554	1954
5.560	1955
5.606 à 5.610	1956
5.671 à 5.673	1956
5.696 à 5.700	1956
5.707	1953
5.756 à 5.760	1956
5.762 à 5.765	1955
5.766 à 5.769	1956
5.886 à 5.888	1956
5.911 et 5.912	1956
5.941 à 5.945	1955
5.996 à 6.000	1955
6.011 à 6.015	1956
6.031 à 6.035	1956
6.063 et 6.064	1955
6.079 et 6.080	1954
6.123 à 6.125	1955
6.126 à 6.130	1954
6.156 et 6.157	1956
6.241 à 6.245	1956
6.286	1956
6.289	1956
6.386 à 6.390	1955
6.491 et 6.492	1956
6.491 et 6.495	1956
6.516 à 6.520	1954
6.566 à 6.570	1956
6.627 à 6.630	1956
6.751 et 6.755	1955
6.761	1954
6.796 et 6.797	1956
6.800	1956
6.871 à 6.875	1956
6.881 à 6.883	1956
6.901	1955
6.911	1956
6.935	1956
6.941 à 6.945	1956
6.995	1954
7.017 à 7.020	1956
7.071 à 7.075	1955
7.106 à 7.110	1956
7.226	1954
7.276 à 7.278	1956
7.280	1956
7.519 et 7.520	1955
7.521 à 7.525	1955
7.531 à 7.535	1956
7.616 à 7.618	1952
7.658 à 7.660	1954
7.678	1945
7.701 à 7.704	1955
7.742	1956
7.745	1956
7.771 à 7.775	1956
7.796 à 7.800	1954
7.861 à 7.865	1956
7.951	1955
7.963 à 7.965	1955
7.966 à 7.968	1955
8.011 à 8.013	1955
8.073 à 8.075	1956
8.086 à 8.089	1956
8.136 à 8.140	1955
8.243 à 8.245	1956
8.285	1950
8.286	1946
8.291 à 8.295	1956
8.386 à 8.390	1956
8.436 et 8.437	1956
8.439 et 8.440	1956
8.501 à 8.505	1956
8.511 à 8.515	1954
8.561 à 8.565	1955
8.613 à 8.615	1956
8.621 à 8.625	1956
8.636 à 8.640	1956
8.663 à 8.665	1954
8.777 à 8.780	1956
8.801 à 8.805	1965
8.981 à 8.983	1956
8.985	1956
9.146 à 9.150	1956
9.156 à 9.160	1955
9.217	1953
9.262 et 9.263	1956
9.329 à 9.330	1949
9.336 à 9.338	1956
9.389 et 9.390	1949
9.401	1955
9.441 à 9.445	1956
9.521	1954
9.527 à 9.530	1956
9.571 à 9.575	1955
9.605	1953
9.626 et 9.627	1955
9.629 et 9.630	1955
9.669 et 9.670	1952
9.681	1953
9.731 et 9.732	1955
9.786 à 9.790	1956
9.791 et 9.792	1955
9.955	1954
9.975	1952
10.056 à 10.060	1956
10.066 à 10.070	1956
10.157	1955
10.159	1955

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
10.162 et 10.163	1955
10.165	1955
10.204 et 10.205	1955
10.238 à 10.240	1955
10.261 à 10.264	1954
10.276 et 10.277	1956
10.280	1956
10.406 à 10.410	1955
10.423 à 10.425	1955
10.456 et 10.457	1956
10.540	1955
10.541 à 10.543	1956
10.551 à 10.555	1955
10.588 à 10.590	1956
10.591 à 10.595	1956
10.651 à 10.655	1956
10.691 à 10.695	1956
10.791 à 10.795	1955
10.812	1955
10.814 et 10.815	1955
10.838 à 10.840	1954
10.841 à 10.845	1954
10.878 à 10.880	1956
10.926	1956
10.930	1956
10.986 à 10.989	1956
11.016 à 11.020	1956
11.021	1956
11.149	1951
11.151 et 11.152	1947
11.208 à 11.210	1954
11.276	1955
11.286 et 11.287	opp.
11.326 à 11.330	1954
11.331 à 11.335	1956
11.407	1956
11.421	1956
11.424 et 11.425	1956
11.438	1955
11.481 à 11.485	1954
11.496	1956
11.521 à 11.525	1956
11.538	1950
11.566 à 11.570	1956
11.581 à 11.585	1955
11.586 à 11.588	1956
11.600	1953
11.731 à 11.735	1954
11.761 à 11.765	1956
11.836	1954
11.840	1954
11.886	1955
12.061	1956
12.064 et 12.065	1956
12.076 à 12.080	1953
12.081 à 12.085	1955
12.091 à 12.095	1956
12.129 et 12.130	1956
12.141 et 12.142	1956
12.158 à 12.160	1956
12.194	1950
12.196 à 12.200	1955
12.261 et 12.262	1955
12.291 et 12.292	1954
12.295	1954
12.305	1955
12.406 à 12.410	1956
12.436 à 12.440	1956
12.482	1955
12.484 et 12.485	1955
12.496	1953
12.546 et 12.547	1954
12.581 et 12.582	1953
12.641 à 12.643	1956
12.701 à 12.704	1955
12.721 à 12.725	1955
12.734	1955
12.761 à 12.765	1955
12.771 et 12.772	1954
12.816 et 12.817	1956
12.819 et 12.820	1956
12.822	1952
12.853 à 12.855	1955
12.875	1955
12.958	1954
13.067	1955
13.070	1955
13.121 et 13.122	1954
13.155	1955
13.231	1956
13.234 et 13.235	1956
13.261 à 13.265	1955
13.271	1956
13 291	1954
13.306 et 13.307	1945
13.521 à 13.525	1956
13.539	1949
13.558	1955
13.621	1956
13.676 à 13.678	1956
13.707 à 13.710	1956
13.731	1955
13.778	1954
13.812 à 13.815	1955
13.828 à 13.830	1953
13.831 à 13.835	1956
13.846 à 13.850	1956
13.892 à 13.895	1956
13.936 et 13.937	1956
13.940 à 13.945	1956
13.965	1954
14.026 à 14.030	1956
14.226 à 14.228	1955
14.230	1955
14.286	1956
14.289 et 14.290	1956
14.299	1952
14.306 à 14.308	1955
14.324 et 14.325	1956
14.361 à 14.363	1956
14.376 à 14.380	1955
14.399	1952
14.448 à 14.450	1955
14.456 à 14.462	1956
14.528 à 14.530	1956
14.551 à 14.560	1955
14.603	1956
14.605	1956
14.621 et 14.625	1953
14.656 à 14.660	1956
14.676 à 14.678	1956
14.712 à 14.715	1956
14.716 à 14.720	1955
14.748	1955
14.750	1955
14.776 et 14.777	1955
14.816	1956
14.874 et 14.875	1956
14.891 à 14.895	1955
15.046 à 15.050	1956
15.056	1952
15.061 et 15.062	1954
15.114 et 15.115	1955
15.121	1955
15.124 et 15.125	1955
15.241 à 15.250	1956
15.271 à 15.273	1956
15.280	1953
15.307 et 15.308	1955
15.331 à 15.335	1955
15.336 à 15.340	1956
15.366 à 15.370	1956
15.402 à 15.405	1956
15.429 et 15.430	1956
15.565	1954
15.576 à 15.580	1958
15.616 à 15.620	1956
15.627 à 15.630	1953
15.616 à 15.619	1956
15.731 à 15.735	1956
15.846 à 15.850	1955
15.861 à 15.864	1955
15.881 à 15.885	1955
15.926 à 15.930	1955
16.036 à 16.040	1956
16.118 et 16.119	1956
16.147 à 16.149	1956
16.157 à 16.160	1956
16.176 à 16.180	1956
16.231 à 16.235	1954
16.261	1956
16.263 à 16.265	1956
16.366 et 16.367	1956
16.426 à 16.430	1956
16.441 à 16.445	1956
16.526	1954
16.546	1955
16.557 à 16.560	1956
16.631	1956
16.636 et 16.637	1956
16.639 et 16.640	1956
16.664	1951
16.747 à 16.750	1956
16.796 à 16.800	1956
16.872 à 16.880	1956
16.886 à 16.890	1956
16.891 à 16.895	1955
16.933 à 16.935	1955
16.956	1955
16.992 à 16.995	1956
17.012 à 17.015	1955
17.049 et 17.050	1956
17.075	1956
17.181 à 17.185	1956
17.196 à 17.200	1956
17.207 et 17.208	1954
17.261 à 17.265	1956
17.266	1955
17.271	1954
17.386 à 17.390	1956
17.398 et 17.399	1950
17.436 à 17.440	1956
17.446 et 17.447	1955
17.626	1956
17.629 et 17.630	1956
17.611	1954
17.691	1956
17.729 et 17.730	1945
17.731 à 17.735	1956
17.826 et 17.827	1956
17.835	1956
17.909 et 17.910	1951
18.026 à 18.030	1956
18.106 à 18.110	1956
18.176 à 18.180	1956
18.221 et 18.225	1954
18.226 et 18.227	1954
18.306 à 18.310	1956
18.317	1953
18.319	1953
18.336 à 18.338	1955
18.340	1955
18.406 à 18.415	1956
18.441 à 18.445	1956
18.446 à 18.448	1953
18.476 à 18.480	1956
18.481 à 18.484	1954
18.554	1954
18.570 à 18.573	1956
18.611 à 18.615	1956
18.627 et 18.628	1954
18.644 et 18.645	1956
18.651 et 18.655	1952
18.786 à 18.790	1956
18.981 et 18.982	1956
19.041 et 19.042	1955
19.049 et 19.050	1951
19.056 à 19.060	1956
19.061 à 19.063	1955
19.069 et 19.070	1955
19.071	1953
19.076 à 19.080	1954
19.091 à 19.094	1956
19.117 à 19.120	1956
19.124 et 19.125	1954
19.141 à 19.145	1956
19.156 à 19.159	1956
19.202 à 19.205	1954
19.251 à 19.255	1956
19.291 à 19.294	1955
19.307 à 19.309	1952
19.387 et 19.388	1956
19.403 à 19.405	1955
19.426 et 19.427	1955
19.430	1955
19.497 et 19.498	1955
19.569 et 19.570	1953
19.576	1956
19.578 à 19.580	1956
19.661 à 19.665	1956
19.671	1956
19.673 à 19.675	1956
19.782 à 19.785	1956
19.886 à 19.888	1956
19.902 et 19.903	1951
19.905	1951
19.916 et 19.917	1955
19.926 à 19.930	1955
19.948	1945
20.001 à 20.005	1956
20.011 à 20.015	1953
20.016 à 20.020	1956
20.021 à 20.025	1953
20.026 à 20.030	1955
20.031 à 20.035	1956
20.056 et 20.057	1955
20.059	1955
20.196 à 20.198	1955
20.246	1956
20.248 à 20.250	1956
20.253	1956
20.311 à 20.314	1955
20.317	1956
20.320	1956
20.411 et 20.412	1955
20.516 à 20.520	1956
20.526	1954
20.553	1953
20.566	1954
20.606 à 20.608	1956
20.610	1956
20.633 à 20.635	1955
20.653 à 20.655	1951
20.656 à 20.660	1955
20.690 à 20.695	1955
20.776 à 20.780	1956
20.786 à 20.790	1955
20.812	1955
20.846 à 20.850	1956
20.871 à 20.873	1956
20.911 à 20.915	1956
20.967 et 20.968	1956
20.970	1956
21.031 à 21.035	1956
21.071 à 21.073	1955
21.126 à 21.130	1956
21.151 à 21.155	1956
21.216 à 21.220	1956
21.281 à 21.285	1956
21.331 à 21.335	1956
21.342 et 21.343	1955
21.391 à 21.395	1956
21.411	1954
21.415	1954
21.421 à 21.425	1955
21.441 et 21.442	1955
21.448	1956
21.450	1956
21.542 et 21.543	1956
21.545	1956
21.556 à 21.560	1956
21.561 à 21.564	1955
21.571 à 21.575	1956
21.611 à 21.615	1956
21.682 à 21.685	1956
21.716	1956
21.771 à 21.775	1956
21.822	1955
21.831 à 21.835	1956
21.842 et 21.843	1956
21.931 à 21.935	1955
21.956 à 21.960	1956
22.051 à 22.055	1956
22.143 à 22.145	1954
22.169 et 22.170	1955
22.174	1954
22.231	1953
22.251 à 22.254	1956
22.276 à 22.280	1955
22.337 et 22.338	1956
22.413	1956
22.506 à 22.510	1956
22.526 et 22.527	1953
22.561	1953
22.587	1949
22.591 à 22.595	1956
22.615	1954
22.628 à 22.630	1952
22.644 et 22.645	1956
22.754 et 22.755	1956
22.801 et 22.802	1955
22.804 à 22.810	1955
22.956	1956
22.972	1956
22.975	1956
22.976	1955
22.980	1955
22.991 et 22.992	1956
23.051 à 23.055	1955
23.101 à 23.103	1956
23.131 et 23.132	1954
23.168 à 23.170	1955
23.191 à 23.195	1956
23.221 à 23.225	1954
23.256 à 23.260	1955
23.306	1955
23.308 et 23.309	1955
23.358 à 23.360	1956
23.383 à 23.385	1955
23.400	1956
23.436 et 23.424	1956
23.469	1950
23.492 à 23.495	1955

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
23.511 à 23.515	1956
23.575	1956
23.584	1955
23.617 à 23.620	1955
23.638	1953
23.664	1954
23.702 à 23.705	1956
23.716 à 23.720	1956
23.741 et 23.742	1954
23.786	1953
23.806 à 23.810	1956
23.944 et 23.945	1956
23.956 à 23.958	1954
23.970	1956
23.971	1955
23.976 à 23.980	1956
24.006 à 24.010	1955
24.051 à 24.055	1955
24.111 à 24.115	1945
24.116 à 24.120	1951
24.121	1948
24.141 à 24.143	1956
24.145	1956
24.146	1954
24.246 à 24.250	1956
24.276 à 24.280	1956
24.321	1955
24.325	1955
24.446	1956
24.484	1954
24.596	1954
24.676 à 24.680	1955
24.703	1955
24.741 à 24.745	1956
24.746 à 24.748	1955
24.772 à 24.775	1956
24.866 à 24.870	1956
24.903 à 24.905	1956
24.919 et 24.920	1954
24.931 et 24.932	1956
24.986 à 24.990	1956
25.002 à 25.005	1954
25.006 à 25.010	1954
25.016 et 25.017	1954
25.091 à 25.094	1956
25.114 et 25.115	1955
25.265	1956
25.306 à 25.310	1955
25.346 à 25.350	1956
25.421 à 25.425	1956
25.555	1956
25.596 et 25.597	1955
25.618	1954
25.682 à 25.685	1956
25.709 et 25.710	1955
25.726 à 25.730	1956
25.770	1954
25.973 à 25.975	1956
26.006 à 26.010	1955
26.026 à 26.030	1955
26.046 à 26.049	1956
26.060	1954
26.101 à 26.105	1956
26.116 à 26.125	1956
26.136 à 26.139	1956
26.231 et 26.232	1956
26.300	1955
26.311	1948
26.316 et 26.317	1955
26.396 à 26.400	1956
26.446 à 26.447	1956
26.511 à 26.515	1956
26.526 à 26.530	1955
26.531 à 26.535	1955
26.536 à 26.540	1955
26.546 à 26.550	1956
26.616 et 26.617	1956
26.786 et 26.787	1955
26.790 à 26.795	1955
26.834	1955
26.844 et 26.845	1956
26.886 à 26.890	1956
26.902	1955
26.945	1956
26.998 à 27.000	1954
27.029 et 27.030	1954
27.111 à 27.115	1955
27.161 et 27.162	1954
27.236 à 27.240	1956
27.276 à 27.278	1955
27.336	1956
27.338 à 27.340	1956
27.351 à 27.355	1956
27.398	1955
27.400	1955
27.540	1955
27.581 et 27.582	1955
27.683 à 27.685	1954
27.722 à 27.725	1955
27.735	1955
27.745	1956
27.791 et 27.792	1955
27.801 à 27.805	1956
27.876	1955
27.878 à 27.880	1955
27.931 à 27.935	1956
27.941 à 27.945	1955
28.136 à 28.140	1956
28.226	1955
28.228 à 28.230	1955
28.231 à 28.235	1956
28.388 à 28.390	1955
28.517 à 28.519	1956
28.536 à 28.540	1956
28.696 et 28.697	1954
28.795	1955
28.846 et 28.847	1955
28.850	1955
28.866 à 28.869	1955
28.932 à 28.935	1954
29.006 à 29.010	1954
29.046	1956
29.219 et 29.220	1956
29.305	1956
29.329 et 29.330	1955
29.333	1955
29.473	1956
29.541 à 29.545	1956
29.582 et 29.583	1956
29.621 à 29.624	1954
29.644	1955
29.656	1954
29.659 et 29.660	1954
30.031 et 30.032	1955
30.034 et 30.035	1955
30.036 à 30.038	1956
30.081 à 30.084	1955
30.116	1953
30.166 à 30.170	1955
30.181 à 30.183	1955
30.252 à 30.255	1956
30.281 et 30.282	1956
30.334	1956
30.334 et 30.335	1956
30.369 et 30.370	1952
30.381 à 30.385	1955
30.406 à 30.408	1956
30.450	1956
30.456 et 30.457	1956
30.460	1956
30.471 et 30.475	1954
30.511 à 30.515	1956
30.536 à 30.538	1955
30.540	1955
30.567	1954
30.631 à 30.634	1956
30.741 à 30.745	1956
30.771 à 30.775	1956
30.776 à 30.780	1955
30.833 et 30.834	1954
31.002	1955
31.102 à 31.105	1956
31.110	1955
31.131 à 31.135	1955
31.146 à 31.150	1956
31.276 à 31.280	1956
31.282 à 31.285	1956
31.306 et 31.307	1955
31.326	1956
31.422 à 31.425	1956
31.426	1954
31.466 et 31.467	1956
31.513 à 31.515	1955
31.526 à 31.530	1955
31.531 à 31.535	1956
31.541 et 31.542	1955
31.566 à 31.570	1956
31.606 à 31.610	1956
31.666	1955
31.670	1955
31.713 à 31.715	1956
31.769 et 31.770	1950
31.771	1950
31.778 à 31.780	1955
31.783 à 31.785	1956
31.819 et 31.820	1955
31.851 à 31.855	1956
32.100	1955
32.227 à 32.230	1955
32.241 à 32.243	1956
32.245	1956
32.301	1954
32.305	1954
32.376 à 32.379	1955
32.417 à 32.420	1956
32.435	1955
32.541 à 32.543	1956
32.583	1953
32.590	1955
32.629 et 32.630	1955
32.643 à 32.645	1956
32.841 à 32.844	1954
32.891 à 32.895	1956
32.896 et 32.897	1955
32.908 et 32.909	1955
32.953	1954
33.023	1955
33.034	1953
33.111 et 33.112	1955
33.151 à 33.155	1955
33.261 à 33.265	1954
33.349	1955
33.384	1956
33.461	1956
33.465	1956
33.468 à 33.470	1954
33.476 à 33.479	1956
33.506 à 33.508	1956
33.546	1955
33.549	1955
33.584	1956
33.620	1953
33.626	1955
33.700	1954
33.723 et 33.724	1956
33.746 à 33.750	1956
33.766 à 33.770	1956
33.822 à 33.825	1956
33.831 à 33.835	1956
33.892	1954
33.896 à 33.900	1955
33.921 à 33.925	1956
33.961 à 33.965	1955
34.021 et 34.022	1955
34.024 et 34.025	1955
34.049	1955
34.071 à 34.075	1956
34.136 à 34.140	1956
34.201 à 34.205	1956
34.246	1947
34.254 et 34.255	1956
34.261 à 34.265	1956
34.273 à 34.275	1956
34.301	1955
34.406 à 34.410	1956
34.431 à 34.435	1956
34.586	1956
34.616 à 34.625	1956
34.759 et 34.760	1954
34.809 et 34.810	1956
34.827 à 34.829	1956
34.846 à 34.848	1953
34.936 à 34.940	1956
35.025	1950
35.026	1947
35.068 et 35.069	1954
35.101 à 35.105	1956
35.116 à 35.119	1955
35.221 à 35.225	1955
35.246 à 35.248	1954
35.250	1954
35.261 à 35.265	1956
35.295	1955
35.296 à 35.300	1956
35.322 à 35.325	1955
35.341	1956
35.344	1956
35.368	1953
35.461 à 35.465	1956
35.567 à 35.570	1954
35.607 à 35.610	1955
35.716 à 35.720	1956
35.751 à 35.753	1955
35.765	1954
35.806 à 35.810	1956
35.819 et 35.820	1954
35.821 à 35.824	1954
35.866 à 35.870	1949
35.926 à 35.930	1955
35.955	1946
35.961 à 35.965	1947
35.966 à 35.968	1956
35.996 à 35.999	1956
36.016 à 36.020	1956
36.051 à 36.055	1955
36.078 et 36.079	1953
36.196 à 36.199	1955
36.218	1955
36.220	1955
36.231 à 36.235	1956
36.299	1954
36.426	1956
36.428 à 36.430	1956
36.446 et 36.447	1956
36.449 et 36.450	1956
36.606 à 36.610	1955
36.663 à 36.665	1953
36.676	1955
36.761 à 36.764	1956
36.909 et 36.910	1955
36.986	1955
37.046 à 37.048	1955
37.061 à 37.065	1955
37.066 et 37.067	1955
37.226 à 37.230	1956
37.291	1955
37.294 et 37.295	1955
37.417 à 37.420	1955
37.421 à 37.425	1956
37.431 à 37.438	1956
37.484	1947
37.486 à 37.490	1956
37.513 à 37.515	1955
37.791 et 37.792	1955
37.835	1956
37.879	1953
38.040	1956
38.085	1954
38.257	1952
38.266 à 38.270	1955
38.371 à 38.373	1956
38.396 et 38.397	1956
38.399 et 38.400	1956
38.596	1955
38.621 à 38.625	1956
38.791 à 38.793	1956
38.811 à 38.814	1956
38.831 à 38.834	1956
38.871 à 38.880	1956
38.891 et 38.892	1956
38.957 à 38.960	1956
39.011 à 39.015	1955
39.106 à 39.108	1955
39.110	1955
39.226 et 39.227	1956
39.229	1956
39.351 à 39.355	1956
39.376 à 39.378	1956
39.441	1953
39.591 et 39.592	1956
39.633	1955
39.656 à 36.659	1956
39.776	1956
39.779	1956
39.831 à 39.835	1955
39.961 à 39.963	1956

Les obligations amorties au tirage du 21 mars 1956 seront remboursables à partir du 23 avril 1956.

Société Auxiliaire d'Entreprises Electriques et de Travaux Publics

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 76.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 246 obligations sorties au dixième tirage d'amortissement effectué le 30 mars 1956** (la société a racheté 50 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
128 à 538	55	1.932 à 2.158	56
1.291 à 1.617	54	2.323 à 2.387	56
1.661 à 1.632	56	2.917 à 3.197	53
1.683 à 1.931	51		

Les obligations amorties au tirage du 30 mars 1956 seront remboursables à partir du 1er mai 1956.

Compagnie des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION. — CAPITAL : 7.197.500 F

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 11, RUE D'ARGENSON.

Obligations 3 0/0 1887-1890-1895, *sorties au soixante-huitième tirage du* 14 *mars* 1956, *remboursables à partir du* 2 *mai* 1956.

Numéros des 419 obligations de la 1re série remboursables à 484,50 F ;
Numéros des 161 obligations de la 2e série remboursables à 483,50 F ;
Numéros des 19 obligations de la 3e série remboursables à 483 F,
et des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
OBLIGATIONS DE LA 1re SÉRIE			
71 à 75	55	4.116 à 4.120	40
151 à 155	56	4.216 à 4.220	56
506 à 510	55	4.221 à 4.225	41
581 à 585	56	4.306 à 4.310	54
586 à 590	56	4.341 à 4.345	55
671 à 675	47	4.401 a 4.405	52
676 à 680	56	4.501 a 4.505	55
681 à 685	55	4.506 à 4.540	56
841 à 845	55	4.526 à 4.530	56
1.026 à 1.030	55	4.716 à 4.720	56
1.101 à 1.105	55	4.781 à 4.785	56
1.161 à 1.165	55	4.811 à 4.815	56
1.391 à 1.395	50	4.836 à 4.840	56
1.416 à 1.420	56	4.856 à 4.860	56
1.496 à 1.500	55	4.891 à 4.895	44
1.551 à 1.555	56	4.896	56
1.861 à 1.865	56	4.916 à 4.920	48
2.076 à 2.080	56	4.941 à 4.945	56
2.091 à 2.095	53	4.981 à 4.985	39
2.466 à 2.470	47	4.986 à 4.990	43
2.501 à 2.505	56	5.256 à 5.260	56
2.571 à 2.575	56	5.266 à 5.270	53
2.601 à 2.605	55	5.286 à 5.290	54
2 991 à 2.995	56	5.331 à 5.335	56
3.036 à 3.040	48	5.471 à 5.475	56
2.061 à 3.065	40	5.481 à 5.485	54
3.211 à 3.215	56	5.511 à 5.515	56
3.531 à 3.535	56	5.516 à 5.520	56
3.551 à 3.555	44	5.621 à 5.625	56
3.636 à 3.640	56	5.726 à 5.730	54
3.661 à 3.665	53	5.731 à 5.735	55
3.751 à 3.755	54	5.766 à 5.770	54
3.776 à 3.780	56	5.831 à 5.835	55
3.831 à 3.835	56	5.836 à 5.840	56
3.841 à 3.845	56	5.856 à 5.860	56
3.871 à 3.875	56	6.036 à 6.040	56
3.906 à 3.910	55	6.251 à 6.255	56
4.046 à 4.050	56	6.276 à 6.280	55
4.106 à 4.110	55	6.316 à 6.320	48
6.331 à 6.335	45	10.231 à 10.235	55
6.351 à 6.355	50	10.331 à 10.335	55
6.426 à 6.430	55	10.361 à 10.365	53
6.461 à 6.465	51	10.516 à 10.520	55
6.496 à 6.500	48	10.546 à 10.550	56
6.501 à 6.505	52	10.596 à 10.600	54
6.571 à 6.575	54	10.676 à 10.680	56
6.666 à 6.670	53	10.866 à 10.870	54
6.761 à 6.765	56	11.036 à 11.040	56
6.766 à 6.770	51	11.116 à 11.120	55
7.126 à 7.130	56	11.376 à 11.380	56
7.201 à 7.205	56	11.401 à 11.405	56
7.336 à 7.340	56	11.506 à 11.510	55
7.431 à 7.435	56	11.566 à 11.570	56
7.441 à 7.445	56	11.731 à 11.735	56
7.876 à 7.880	56	11.751 à 11.755	56
7.946 à 7.950	56	11.801 à 11.805	56
7.996 à 8.000	56	12.241 à 12.245	56
8.136 à 8.140	56	12.301 à 12.305	56
8.331 à 8.335	56	12.476 à 12.480	56
8.371 à 8.375	50	12.496 à 12.500	56
8.416 à 8.420	55	12.766 à 12.770	56
8.436 à 8.440	55	12.781 à 12.785	56
8.516 à 8.520	54	13.046 à 13.050	56
8.846 à 8.850	56	13.066 à 13.070	49
9.046 à 9.050	47	13.291 à 13.295	56
9.111 à 9.115	56	13.331 à 13.335	55
9.131 à 9.135	49	13.371 à 13.375	52
9.281 à 9.285	56	13.421 à 13.425	56
9.296 à 9.300	51	13.471 à 13.475	50
9.391 à 9.395	56	13.706 à 13.710	56
9.436 à 9.440	56	13.731 à 13.735	56
9.516 à 9.520	54	13.776 à 13.780	56
9.621 à 9.625	55	13.786 à 13.790	45
9.671 à 9 675	51	13.961 à 13.965	56
9.691 à 9.695	55	14.151 à 14.155	56
9.746 à 9.750	54	14.191 à 14.195	45
9.766 à 9.770	55	14.196 à 14.200	47
9.806 à 9.810	56	14.201 à 14.205	53
9.881 à 9.885	56	14.306 à 14.310	56
9.908 à 9.910	56	14.436 à 14.440	46
9.951 à 9.955	55	14.496 à 14.500	55
10.026 à 10.030	56	14.521 à 14.525	56
10.136 à 10.140	52	14.526 à 14.530	52
10.151 à 10.155	56	14.531 à 14.535	45
OBLIGATIONS DE LA 2e SÉRIE			
14.940 à 14.944	56	16.830 à 16.834	56
15.025 à 15.029	48	16.930 à 16.934	54
15.030 à 15.034	44	16.945 à 16.949	55
15.080 à 15.084	56	17.000 à 17.004	56
15.180 à 15.184	56	17.235 à 17.239	52
15.293 et 15.294	56	17.295 à 17.299	48
15.445 à 15.449	56	17.310 à 17.314	56
15.595 à 15.599	56	17.350 à 17.354	56
15.720 à 15.724	56	17.410 à 17.414	56
15.825 à 15.829	56	17.565 à 17.569	56
15.850 à 15.854	56	17.695 à 17.699	56
15.910 à 15.914	56	17.705 à 17.709	56
15.980 à 15.984	55	17.743 et 17.744	41
16.150 à 16.154	55	18.218 et 18.219	56
16.155 à 16.159	56	18.220 à 18.224	56
16.238 et 16.239	56	18.575 à 18.579	56
16.315 à 16.319	55	18.660 à 18.664	56
16.475 à 16.479	56	18.845 à 18.849	56
16.505 à 16.509	56	19.070 à 19.074	56
16.540 à 16.544	56	19.330 à 19.334	56
16.610 à 16.614	56	19.830 à 19.834	56
16.635 à 16.639	56	20.095 à 20.099	45
16.805 à 16.809	56		

OBLIGATIONS DE LA 3e SÉRIE

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
20.416	56	20.771	56	20.914	32
20.435	56	20.803	56	20.928	56
20.500	56	20.819	55	20.933	54
20.515	56	20.838	56	20.946	56
20.527	56	20.843	56	20.950	56
20.569	55	20.844	53	20.977	56
20.579	56	20.881	55	20.999	56
20.618	56	20.911	50	21.001	55
20.713	56	20.912	46	21.013	56
20.754	56	20.913	49		

Ministère des affaires économiques et financières.

Emprunt du Gouvernement Général de l'Indochine 4 0/0 1931

Liste numérique des obligations de 1.000 F sorties au tirage du 26 mars 1956 et remboursables à compter du 30 avril 1956.

4.501 à 4.520	196.681 à 196.700	363.141 à 363.160
5.161 à 5.180	198.321 à 198.340	363.941 à 363.960
6.941 à 6.960	200.901 à 200.920	365.341 à 365.360
9.221 à 9.240	201.881 à 201.900	366.441 à 366.460
9.321 à 9.340	204.361 à 204.380	366.521 à 366.540
9.601 à 9.620	208.781 à 208.800	367.961 à 367.980
11.701 à 11.720	211.541 à 211.560	368.581 à 368.600
11.761 à 11.780	216.761 à 216.780	371.641 à 371.660
17.221 à 17.240	217.141 à 217.160	373.001 à 373.020
20.201 à 20.220	218.901 à 218.920	375.721 à 375.740
21.761 à 21.780	219.601 à 219.620	381.041 à 381.060
26.021 à 26.040	223.201 à 223.220	391.681 à 391.700
26.321 à 26.340	223.441 à 223.460	392.581 à 392.600
27.141 à 27.160	227.881 à 227.900	394.581 à 394.600
27.921 à 27.940	231.961 à 231.980	399.321 à 399.340
28.801 à 28.820	233.361 à 233.380	400.521 à 400.540
32.041 à 32.060	235.201 à 235.220	400.601 à 400.620
33.161 à 33.180	239.501 à 239.520	402.921 à 402.940
37.481 à 37.500	239.661 à 239.680	403.281 à 403.300
38.041 à 38.060	240.201 à 240.220	405.201 à 405.220
41.921 à 41.940	242.541 à 242.560	406.561 à 406.580
45.741 à 45.760	244.801 à 244.820	407.281 à 407.300
46.281 à 46.300	250.221 à 250.240	409.521 à 409.540
46.401 à 46.420	254.161 à 254.180	415.321 à 415.340
52.001 à 52.020	258.581 à 258.600	417.681 à 417.700
56.921 à 56.940	260.941 à 260.960	418.861 à 418.880
57.201 à 57.220	269.201 à 269.220	418.901 à 418.920
58.161 à 58.180	270.021 à 270.040	426.621 à 426.640
59.621 à 59.640	271.301 à 271.320	431.461 à 431.480
62.721 à 62.740	271.561 à 271.580	432.301 à 432.320
65.241 à 65.260	273.401 à 273.420	433.381 à 433.400
67.141 à 67.160	273.961 à 273.980	440.801 à 440.820
70.201 à 70.220	277.981 à 278.000	441.961 à 441.980
74.981 à 75.000	279.101 à 279.120	442.281 à 442.300
82.961 à 82.980	279.501 à 279.520	443.841 à 443.860
83.541 à 83.560	282.881 à 282.900	444.241 à 444.260
84.841 à 84.860	283.781 à 283.800	444.441 à 444.460
84.961 à 84.980	283.861 à 283.880	446.941 à 446.960
88.701 à 88.720	287.021 à 287.040	448.441 à 448.460
90.681 à 90.700	287.401 à 287.420	450.501 à 450.520
91.481 à 91.500	289.241 à 289.260	452.481 à 452.500
96.541 à 96.560	290.161 à 290.180	456.721 à 456.740
101.641 à 101.660	294.821 à 294.840	456.761 à 456.780
102.701 à 102.720	295.681 à 295.700	456.921 à 456.940
104.221 à 104.240	296.081 à 296.100	463.801 à 463.820
107.601 à 107.620	297.401 à 297.420	465.321 à 465.340
110.221 à 110.240	297.801 à 297.820	468.361 à 468.380
110.921 à 110.940	300.581 à 300.600	469.881 à 469.900
112.221 à 112.240	301.101 à 301.120	472.641 à 472.660
112.321 à 112.340	301.941 à 301.960	473.481 à 473.500
112.641 à 112.660	302.081 à 302.100	475.341 à 475.360
113.341 à 113.360	303.421 à 303.440	475.381 à 475.400
116.401 à 116.420	306.261 à 306.280	476.381 à 476.400
124.101 à 124.120	310.261 à 310.280	476.801 à 476.820
124.701 à 124.720	310.641 à 310.660	480.281 à 480.300
126.181 à 126.200	314.161 à 314.180	481.001 à 481.020
127.901 à 127.920	314.621 à 314.640	481.901 à 481.920
130.381 à 130.400	315.281 à 315.300	485.181 à 485.200
132.041 à 132.060	318.861 à 318.880	486.281 à 486.300
132.881 à 132.900	321.421 à 321.440	487.061 à 487.080
138.201 à 138.220	322.301 à 322.320	489.961 à 489.980
146.001 à 146.020	323.161 à 323.180	490.201 à 490.220
146.061 à 146.080	324.061 à 324.080	491.981 à 492.000
146.341 à 146.360	325.461 à 325.480	492.141 à 492.160
148.421 à 148.440	328.021 à 328.040	493.041 à 493.060
154.321 à 154.340	328.261 à 328.280	493.461 à 493.480
157.721 à 157.740	330.221 à 330.240	496.341 à 496.360
158.941 à 158.960	334.761 à 334.780	504.001 à 504.020
160.481 à 160.500	334.821 à 334.840	506.421 à 506.440
161.261 à 161.280	335.041 à 335.060	506.521 à 506.540
161.941 à 161.960	338.501 à 338.520	507.741 à 507.760
162.701 à 162.720	344.261 à 344.280	509.261 à 509.280
164.161 à 164.180	344.641 à 344.660	511.921 à 511.940
164.561 à 164.580	344.741 à 344.760	513.081 à 513.100
165.321 à 165.340	345.021 à 345.040	515.241 à 515.260
168.621 à 168.640	349.561 à 349.580	518.521 à 518.540
171.541 à 171.560	351.601 à 351.620	518.861 à 518.880
172.041 à 172.060	352.481 à 352.500	523.701 à 523.720
173.221 à 173.240	353.101 à 353.120	524.221 à 524.240
179.181 à 179.200	354.281 à 354.300	526.161 à 526.180
182.781 à 182.800	355.261 à 355.280	527.541 à 527.560
183.261 à 183.280	356.821 à 356.840	528.521 à 528.540
186.401 à 186.420	359.661 à 359.680	529.301 à 529.320
193.601 à 193.620		

SOCIETE CHIMIQUE DE LA ROUTE

Société anonyme au capital de 140.000.000 de francs
Siège social: 2, avenue Vélasquez, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 51-B 9479.

Obligations de 10.000 F 6 0/0 1955.

Numéros de la série comprenant les 302 obligations amorties au premier tirage au sort du 9 avril 1956 formant, avec les 301 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 1er mai 1956.

2.608 à 2.920

Ces obligations seront remboursables à 10.537 F, prime comprise.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 9 août 1955.*)

COMPAGNIE TUNISIENNE d'ELECTRICITE et TRANSPORTS

(C. T. E. T.)

Siège social: avenue Jules-Ferry prolongée, a TUNIS
R. C.: Tunis n° 149.

Soixante-douzième tirage.

Numéros des 108 obligations 6 0/0 1920 sorties le 4 avril 1956, remboursables à partir du 1er mai 1956.

105	128	167	220	340	3.598	3.685	3.716	3.811	3.856
482	494	692	712	756	3.875	3.994	4.076	4.185	4.397
765	768	819	871	890	4.512	4.609	4.647	4.762	5.095
949	1.103	1.138	1.167	1.318	5.267	5.292	5.468	5.571	5.658
1.319	1.415	1.568	1.628	1.652	5.691	5.718	5.843	5.906	6.039
1.692	1.724	1.796	2.118	2.144	6.081	6.134	6.161	6.287	6.327
2.322	2.325	2.514	2.570	2.598	6.551	6.564	6.603	6.719	6.729
2.630	2.682	2.735	2.941	2.937	6.845	6.876	6.881	6.940	7.156
3.112	3.184	3.199	3.200	3.211	7.181	7.305	7.473	7.522	7.621
3.279	3.330	3.368	3.419	3.421	7.629	7.669	7.672	7.681	7.701
3.462	3.508	3.512	3.518	3.559	7.807	7.892	7.908		

La liste des numéros restant à rembourser sur les tirages précédents a été publiée au *Journal officiel* du 23 octobre 1955.

Les remboursements ont lieu aux caisses du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, à sa succursale, 2, place de l'Opéra, à Paris, dans ses bureaux de quartier et agences en province.

BOULONNERIE CALIBREE

Société anonyme au capital de 200 millions de francs
Siège social: 84, avenue Victor-Hugo, VALENCE (Drôme)
Registre du commerce: Romans n° 56-B 10.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1914.

Amortissement du 1er mai 1956.

Ces obligations font l'objet depuis le 5 mai 1954 d'un échange titre pour titre sans conformité de numéros.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 73 obligations sorties au tirage du 29 mars 1956 formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la quantité de titres à amortir le 1er mai 1956;

2° Des séries comprenant des obligations sorties au précédent tirage non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
707	56	5.206 à 5.215	56	6.777 à 6.786	55
1.476	55	5.552 à 5.560	55	6.846 à 6.848	56
1.622 à 1.641	55	5.735 à 5.744	55	6.866 à 6.875	55
1.799	56	6.111 à 6.120	56	7.049 à 7.053	55
1.801 à 1.803	56	6.177 à 6.183	55	7.129	55
1.996 à 1.999	56	6.361 à 6.370	56	7.218 à 7.227	55
5.031 à 5.040	55	6.484 à 6.493	56	7.298	56
5.041 à 5.050	56	6.544 à 6.553	56	7.308 à 7.317	55

Aux titres anciens non échangés amortis audit tirage correspondent les titres nouveaux suivants amortis avant mise en circulation: 7.299 à 7.307.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

SOCIETE DES TRANSPORTS D'AMIENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 173, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS
R. C.: n° 54-B 8940.

Remboursement des obligations de 500 F 5 1/2 0/0 1929.

Conformément au tableau d'amortissement établi lors de l'émission et imprimé au verso des titres, toutes les obligations 5 1/2 0/0 1929 non encore sorties aux tirages seront remboursables à partir du 1er mai 1956, aux guichets du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, dans ses bureaux de quartier et agences de province, à raison de 498 F par titre.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3	1955	443	1955	776	1954
16	1954	456	1955	779	1951
17	1954	483	1953	780	1946
21	1955	515	1955	781	1945
40	1952	524	1955	782	1954
46	1952	528	1954	783	1947
49	1954	538	1955	784	1942
89	1955	541	1955	785	1941
96	1953	562	1952	817	1954
97	1953	579	1955	832	1955
100	1954	580	1955	841	1955
104	1954	621	1955	860	1954
105	1951	622	1955	886	1955
129	1954	645	1954	906	1955
156	1949	677	1950	926	1954
160	1951	681	1955	928	1955
169	1955	686	1955	931	1955
175	1955	695	1954	933	1955
198	1955	697	1954	945	1955
199	1955	704	1955	969	1954
207	1952	713	1952	984	1955
234	1955	722	1955	1.026	1955
235	1955	726	1954	1.046	1955
269	1954	758	1955	1.105	1955
279	1951	764	1955	1.114	1955
284	1954	765	1942	1.117	1955
285	1953	767	1945	1.136	1955
293	1952	768	1955	1.151	1955
295	1953	770	1952	1.153	1955
400	1955	772	1942	1.159	1955
431	1953	773	1944	1.168	1955
439	1954	774	1941		

SOCIETE DES TRANSPORTS D'AMIENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 173, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS
R. C.: n° 54-B 8940.

Remboursement des obligations de 1.000 F 5 0/0 1931.

Conformément au tableau d'amortissement établi lors de l'émission et imprimé au verso des titres, toutes les obligations 5 0/0 1931 non encore sorties aux tirages seront remboursables à partir du 1er mai 1956, aux guichets du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, dans ses bureaux de quartier et agences en province, à raison de 1.000 F par titre.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
16	1955	239	1955	415	1955
17	1955	247	1955	434	1955
136	1955	277	1955	515	1954
139	1955	286	1955	563	1952
189	1955	292	1955	591	1955
193	1955	300	1955	607	1955
195	1955	327	1954	615	1951
197	1955	353	1955	642	1955
215	1955	354	1955	657	1954
233	1955	371	1955	660	1954
662	1952	2.053	1955	3.313	1955
709	1953	2.058	1955	3.314	1955
773	1954	2.061	1954	3.323	1955
774	1955	2.084	1954	3.392	1954
778	1955	2.101	1955	3.394	1952
785	1953	2.113	1952	3.403	1954
788	1955	2.121	1955	3.404	1955
796	1955	2.161	1955	3.425	1956
805	1953	2.162	1953	3.446	1948
820	1955	2.168	1955	3.461	1955
823	1955	2.190	1955	3.474	1955
872	1955	2.208	1953	3.485	1953
875	1955	2.209	1955	3.487	1953
885	1955	2.222	1955	3.492	1955
891	1955	2.235	1955	3.495	1953
919	1949	2.239	1955	3.497	1954
920	1947	2.257	1955	3.498	1954
923	1955	2.268	1955	3.500	1954
958	1953	2.281	1955	3.502	1954
960	1955	2.283	1954	3.505	1954
961	1955	2.293	1954	3.507	1955
969	1955	2.314	1955	3.520	1955
979	1955	2.328	1955	3.521	1954
991	1955	2.319	1955	3.539	1955
996	1954	2.355	1955	3.542	1955
1.029	1955	2.370	1955	3.557	1955
1.052	1955	2.418	1955	3.561	1954
1.063	1951	2.422	1953	3.565	1952
1.064	1953	2.433	1955	3.607	1955
1.093	1954	2.443	1955	3.656	1955
1.096	1955	2.444	1953	3.700	1955
1.109	1954	2.453	1952	3.779	1955
1.159	1954	2.455	1945	3.783	1954
1.278	1947	2.456	1953	3.799	1955
1.281	1952	2.474	1955	3.807	1955
1.286	1952	2.477	1955	3.832	1952
1.298	1955	2.480	1954	3.835	1955
1.301	1954	2.490	1952	3.841	1955
1.310	1954	2.508	1954	3.865	1955
1.323	1955	2.510	1955	3.866	1954
1.332	1955	2.512	1954	8.870	1954
1.384	1955	2.589	1941	3.883	1955
1.393	1955	2.590	1955	3.900	1955
1.394	1955	2.591	1955	3.909	1952
1.489	1955	2.592	1951	3.912	1952
1.542	1955	2.593	1952	3.918	1955
1.544	1955	2.663	1955	3.934	1955
1.568	1955	2.701	1955	3.945	1955
1.577	1955	2.785	1955	3.959	1955
1.594	1955	2.799	1953	3.968	1955
1.608	1955	2.803	1955	3.969	1950
1.712	1952	2.868	1955	3.970	1949
1.743	1954	2.869	1952	3.975	1953
1.746	1953	2.871	1948	4.012	1951
1.749	1954	2.872	1954	4.036	1954
1.751	1954	2.873	1955	4.041	1953
1.762	1948	2.966	1953	4.042	1950
1.763	1949	2.968	1955	4.050	1955
1.829	1955	2.969	1955	4.051	1955
1.833	1955	3.054	1948	4.105	1955
1.837	1955	3.119	1955	4.111	1955
1.867	1955	3.124	1948	4.114	1954
1.875	1955	3.151	1952	4.117	1954
1.904	1955	3.175	1955	4.119	1954
1.912	1954	3.185	1955	4.138	1954
1.923	1955	3.187	1955	4.148	1953
1.953	1955	3.190	1955	4.228	1955
1.955	1955	3.235	1953	4.229	1947
1.978	1955	3.293	1955	4.230	1944
1.984	1955	3.307	1955	4.235	1955
2.046	1955	3.309	1955	4.246	1953

AVIS DIVERS

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)
ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises (9e et 10e série) de 1.000 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le mardi 15 mai 1956, à neuf heures trente, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 5.460 obligations 4 0/0 (9e et 10e série) de 1.000 F qui doivent être amorties le 1er juillet 1956.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Seine-et-Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES

Travaux neufs et de grosses réparations sur les routes nationales.

ADJUDICATION

au rabais, sur soumissions cachetées, à VERSAILLES, en l'hôtel de la préfecture.

Le jeudi 19 avril 1956, à quatorze heures trente, le préfet de Seine-et-Oise ou son délégué, en présence du trésorier-payeur général ou de son délégué, du directeur des domaines ou de son délégué, de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées ou de son délégué, procédera en séance publique à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après:

NUMÉROS des lots.	DÉSIGNATION DES LOTS	MONTANT DES LOTS			CAUTIONNEMENTS	
		Travaux à l'entreprise.	Somme à valoir.	Totaux.	Provisoires.	Définitifs.
		Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
	ARRONDISSEMENT CENTRE					
	Route nationale n° 307.					
1	Travaux d'élargissement entre le carrefour de la route nationale n° 184 et le carrefour de la déviation de Chèvreloup-Voluceau sur le territoire de la commune de Rocquencourt.....	9.512.956	1.087.044	10.600.000	150.000	3 p. 100 du montant des travaux.
	ARRONDISSEMENT SUD-OUEST					
	Route nationale n° 20.					
	Déviation d'Etrechy.					
2	Exécution des remblais entre les profils 1 et 32 du projet, sur le territoire de la commune d'Etrechy..	60.953.000	4.047.000	65.000.000	975.000	3 p. 100 du montant des travaux.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Conformément aux stipulations de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, les pièces qui devront être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef sont les suivantes:

1° Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner (une par lot);

2° Une liste indiquant le lieu, la date et l'importance des travaux réalisés, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints;

3° Une déclaration constatant qu'un établissement financier agréé par l'administration s'est porté caution personnelle et solidaire pour le candidat à concurrence du montant du cautionnement provisoire.

Si le cautionnement provisoire est réalisé par un versement à la caisse des dépôts et consignations, le visa préalable du récépissé correspondant à ce versement n'est pas nécessaire et il suffit de joindre cette dernière pièce au dossier de soumission.

Toutes les pièces ci-dessus devront, à peine de forclusion, avoir été visées dix jours au moins avant l'adjudication par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles.

Devront également être produites les attestations de payement des cotisations de la caisse des congés payés, de sécurité sociale et d'allocations familiales;

4° D'autre part, en conformité du paragraphe 2 de l'article 1er du décret n° 54-596 du 11 juin 1954, une déclaration du modèle ci-dessous devra être obligatoirement souscrite par l'entrepreneur et jointe aux pièces susvisées:

Je soussigné..... agissant pour le compte de..... en vertu de..... déclare, sous peine des sanctions édictées par l'article 2 du décret n° 54-596 du 11 juin 1954:

Que l'entreprise en question est inscrite sous le n°..... au registre du commerce (ou des métiers) de.....;

Qu'elle n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire;

Qu'aucun des gérants, administrateurs et directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles;

Que l'entreprise en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifié par l'article 2 du décret n° 53-701 du 9 août 1953 relatif au maintien ou au rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

II. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, excepté les dimanches et jours fériés et les samedis après douze heures:

1° Dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement Centre, 4, place Gambetta, à Versailles;

3° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement Sud-Ouest, 62, avenue de Paris, à Versailles.

III. — *Envoi des soumissions.*

Pour chaque lot, il sera constitué un pli contenant:

1° La soumission renfermée toute seule dans une enveloppe cachetée;

2° Le récépissé de versement du cautionnement ou la déclaration de caution bancaire.

Les autres pièces annexes (lettre indiquant l'intention de soumissionner, références et certificats) exigées pour l'admission à l'adjudication et soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef seront adressées sous un seul pli séparé, quel que soit le nombre de lots auxquels l'entreprise soumissionne.

Ces lettres seront adressées recommandées à l'adresse suivante:

Monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
9, rue des Réservoirs, Versailles (Seine-et-Oise).

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le mardi 17 avril 1956, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les lettres recommandées porteront extérieurement une mention indiquant la nature du contenu, en avertissant qu'elles ne doivent pas être ouvertes avant l'adjudication.

Fait à Versailles, le 30 mars 1956.

Pour le préfet de Seine-et-Oise:
Le secrétaire général,
Signé: PIERRE AUBERT.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

15 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Amicale laïque de Nébian.** But: défense de l'école laïque, organisation et soutien des œuvres péri et postscolaires. Siège social: école publique de garçons de Nébian (Hérault).

16 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association culturelle de Vitry-sur-Seine.** But: développement des activités culturelles sous toutes leurs formes dans la localité de Vitry-sur-Seine. Siège social: mairie de Vitry-sur-Seine.

16 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Association amicale des anciens élèves d'Hangest-en-Santerre.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école, promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école des garçons, Hangest-en Santerre (Somme).

17 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association populaire familiale de Chatou.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 57, rue des Cormiers, à Chatou.

19 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association amicale des sapeurs-pompiers de Frouard.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles adhérentes et de toutes les familles de sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Frouard.

21 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Cercle de l'union de la jeunesse républicaine de France.** But: cultiver le patrimoine artistique, littéraire et culturel de notre pays. Siège social: café de l'Union, au bourg de Châtillon-sur-Cher.

23 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association de chasse de Vaugrigneuse.** But: réglementation de la chasse, destruction des nuisibles. Siège social: maison du garde, à Vaugrigneuse, par Briis-sous-Forges (Seine-et-Oise).

24 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castellane. **Syndicat d'initiative de Colmars-les-Alpes.** But: développer l'industrie touristique de la région de Colmars, en augmentant la publicité, signalisation des promenades et organisation de manifestations en faveur du tourisme. Siège social: mairie de Colmars-les-Alpes (Basses-Alpes).

26 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association de chasse en plaine de Pagny-sur-Moselle.** But: réglementation des chasses et protection du gibier. Siège social: à la mairie de Pagny-sur-Moselle.

26 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Comité de secours d'urgence aux sans-logis et mal-logés de l'agglomération péageoise.** But: créer et aménager des logements de dépannage pour les sans-logis et mal-logés de l'agglomération péageoise. Siège social: mairie du Péage-de-Roussillon (Isère).

26 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Les Amis de la salle Sainte-Germaine.** But: organiser, faire fonctionner, aider ou favoriser les œuvres de la paroisse de Saulce. Siège social: salle Sainte-Germaine, Saulce.

26 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Jeune Espérance.** But: organiser des représentations théâtrales au titre amateur, dont le produit sera destiné à favoriser le repeuplement du gibier et organiser des fêtes dans la commune de Bézenet. Siège social: mairie de Bézenet (Allier).

26 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Société de chasse « La Donatienne ».** But: réglementation locale de la chasse et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Condé-en-Barrois.

26 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association des étudiants constantinois.** But: éducation populaire. Siège social: chez le président, M. Claude Mouton, 31, avenue Anatole-France, Constantine.

27 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association locale des aides familiales rurales d'Andel.** But: aide matérielle aux familles de la commune. Siège social: mairie d'Andel.

27 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Comité des fêtes de Saint-Martin-du-Tertre.** But: organisation, dans la commune, des fêtes locales ou nationales. Siège social: mairie de Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).

28 mars 1956. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Centre d'économie rurale de l'Yonne.** But: amélioration du niveau économique et social des exploitations agricoles par la diffusion des disciplines de gestion. Siège social: 4, rue Marcelin-Berthelot, à Auxerre.

29 mars 1956. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Assurance des élèves des écoles publiques du département des Ardennes.** But: grouper, faire assurer ses membres, les faire garantir pour des risques de responsabilité civile, et le cas échéant pour leur faire donner un complément aux prestations de la sécurité sociale. Siège social: école des garçons, quai Albert-Ier, Mézières.

29 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Le cercle d'échecs de Commercy.** But: permettre aux amateurs du jeu d'échecs de se rencontrer pour engager des parties amicales, des matches, prendre part à des tournois. Siège social: hôtel de la Cloche-d'Or, Commercy (Meuse).

31 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Le mérite volontaire. Association française d'aide aux volontaires pour la France.** But: venir en aide aux volontaires des deux guerres, faire toutes actions, écrits, conférences pour les unir, les défendre et exalter l'acte du volontariat. Siège social: 21, rue de Téhéran, Paris.

31 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Tennis-Club de la Muse.** But: éducation physique et sports. Siège social: mairie de Peyreleau (Aveyron).

3 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Comité permanent des fêtes de Chalabre.** But: organiser en accord avec la municipalité les différentes fêtes de la localité (fêtes nationales et fêtes locales). Siège social: mairie de Chalabre (Aude).

5 avril 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association de Vaxergues.** But: installation et fonctionnement dans la propriété de Vaxergues d'une œuvre essentiellement religieuse (maison de récollection ou autre) et subsidiairement d'œuvres d'éducation. Siège social: 1, rue Frayssinous, Rodez.

5 avril 1956. Déclaration à la préfecture des Landes. **L'Alouette.** But: éducation artistique des jeunes. Siège social: au presbytère d'Eyres-Moncube.

6 avril 1956. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **District de l'Indre de volley-ball.** But: contrôler, organiser et développer le volley-ball dans le département de l'Indre, diriger, coordonner et surveiller l'activité des associations sportives de volley-ball régulièrement constituées sur son territoire. Siège social: cité administrative, Châteauroux.

6 avril 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association pour la rééducation des enfants inadaptés et déficients.** But: aide aux enfants inadaptés et déficients. Siège social: 80, avenue Cyrnos, Nice.

7 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Syndicat d'initiatives d'Ervy-le-Châtel.** But: prospérité et embellissement d'Ervy-le-Châtel et de la région. Siège social: mairie d'Ervy-le-Châtel.

10 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Union cycliste briviste.** But: pratique du cyclisme et du tir. Siège social: salle du centre intellectuel, place Gounod, Brive (Corrèze).

11 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Centre de comptabilité et d'économie rurale des Hautes-Pyrénées.** But: amélioration du niveau économique et social des exploitants agricoles, par la diffusion des disciplines de gestion. Siège social: 2, rue Arago, Tarbes.

11 avril 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Nouvelles Galeries sportives Anjou.** But: sport, initiation sportive. Siège social: Nouvelles Galeries, place du Ralliement, Angers.

11 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Centre maritime de Nantes.** But: entraînement à la voile. Création de centres maritimes. Siège social: 100, quai de la Fosse, Nantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 avril 1956: page 3323, 1re colonne, 7e insertion, au lieu de: « Judo-Club tarbais », lire: « **Judo-Club lourdais** ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.